
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-quatrième séance – Samedi 11 décembre 2010, à 20 h

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 20 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Fabienne Aubry Conne, M. Jacques Baud, M^{mes} Renate Cornu, Sandra Golay et Silvia Machado.*

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny et Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 30 novembre 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour vendredi 10 décembre, à 17 h et 20 h 30, pour samedi 11 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 13 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 14 décembre 2010, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Budget 2011 – Projet d'arrêté: règlement des agent-e-s de la police municipale

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, j'ai appris qu'il y avait eu un incident avec la retransmission de nos débats sur TV Léman bleu, un appareil est abîmé. A ce stade, on ne sait pas s'il pourra être réparé, sinon il y aura une image fixe avec le son et une bande explicative défilera. Nous poursuivons nos débats.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2011 (PR-805 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

Département de l'environnement urbain et de la sécurité (suite).

Projet d'arrêté du 11 décembre 2010 de M^{mes} Ariane Arlotti, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, Salika Wenger et M. Pierre Rumo: «Règlement des agent-e-s de la police municipale de la Ville de Genève» (PA-120)².

Suite de la préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Madame la présidente, le fait que la séance soit retransmise à la télévision ou non m'importe peu pour ce que j'ai à dire.

Mesdames et Messieurs, j'ai été très choqué des propos de M. le conseiller administratif Pagani. M. le conseiller administratif Pagani est jusqu'au 31 décembre de cette année, selon l'organisation judiciaire de ce Canton, officier

¹ Rapports, 3577.

² Projet d'arrêté, 4257.

de police, et les propos qu'il a tenus tout à l'heure étaient indignes de cette fonction. Ses propos étaient empreints de la théorie marxiste selon laquelle, s'il y a des délinquants, c'est la faute de la société. Non, s'il y a des délinquants, c'est d'abord la faute de la personne.

Mesdames et Messieurs, celui qui vous parle – faut-il vous le rappeler? – est assesseur à la Chambre d'accusation et il voit ce qu'il en est de l'état de sécurité dans ce canton. L'insécurité qui caractérise notre ville est avant tout due aux accords de Schengen, à la libre circulation des personnes européennes qui montent sur Genève pour faire des coups: il y a deux semaines à Thônex, à l'arme de guerre, à la kalachnikov; il y a une semaine à Collonge-Bellerive, et il y a eu d'autres précédents ce printemps. Cela, c'est pour les choses qui se voient. Je suis vraiment triste de voir que les magistrats de la Ville de Genève, une ville internationale, la fenêtre de la Suisse sur le monde, se donnent dans le spectacle qu'on a vu tout à l'heure.

Notre parti n'a pas inventé l'insécurité, notre parti n'a pas inventé la criminalité, simplement depuis des années il dénonce, il dit ce qui arrive... J'entends des gens ricaner, mais vous irez expliquer à la petite fille dont le père a été tué à coups de couteau par des assassins, vous irez lui expliquer que c'est drôle, amusant... (*Brouhaha.*) Madame la présidente, j'aimerais que les portes de cette salle soient fermées, car on ne peut pas travailler de cette manière: ou on est dans un bistrot, ou on est dans la salle du Conseil municipal! Merci.

Mesdames et Messieurs, après ce règlement illégal sur lequel j'ai dit tout à l'heure le bien que j'en pensais, je constate que ce soir on touche le fond. Vous, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, si vous aviez une once de sens politique, vous eussiez déposé votre projet de règlement et demandé immédiatement son renvoi en commission, au lieu d'infliger le triste spectacle que vous nous avez infligé tout à l'heure! J'en ai terminé pour l'instant.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, c'est en ma qualité de maire que je souhaite intervenir dans ce débat. Vous excuserez le côté moraliste de mes propos, mais j'ai le sentiment que nous donnons, les uns et les autres, le plus triste spectacle qu'un parlement ou qu'un délibératif puisse donner. Lorsqu'on suit les débats, on voit un ping-pong assez stérile entre la gauche et la droite, entre ceux qui sont les pros de la sécurité, ceux qui sont les pros des pros de la sécurité, ceux qui l'avaient dit avant, ceux qui l'avaient dit après mais plus fort, cela sur une thématique qui est importante pour le Conseil administratif. Je trouve que nous pourrions prendre un peu plus de hauteur dans nos débats et essayer d'éviter, en tout cas au moment du budget, d'avoir des échanges qui, bien souvent, ressemblent à des navettes entre les uns et les autres. C'est mon premier constat.

Mon deuxième constat est lié à l'affirmation: «La sécurité c'est nous, pas à pas, depuis trois ans, qui l'avons construite.» J'ai entendu ce discours dans les rangs de l'Entente et j'ai envie de dire que non, ce n'est pas vous, ici, dans cette enceinte, qui avez construit la sécurité durant trois ans pas à pas: la sécurité est une thématique sur laquelle nous avons travaillé ensemble, durant trois ans. Ce nous, c'est le Conseil administratif, au sein duquel, à tout seigneur tout honneur, notre collègue Pierre Maudet travaille principalement sur cette thématique-là, et le Conseil municipal. C'est bien le Conseil administratif qui est venu devant le Conseil municipal et ce «nous» recouvre le Conseil administratif et le Conseil municipal.

Nous ne sommes pas dans une problématique où la droite, en Ville de Genève ou ailleurs, a porté une thématique qui n'aurait pas été entendue par la gauche: nous sommes dans une problématique qui a été jugée par le Conseil administratif comme étant digne d'intérêt et je dirai même plus, à l'instar des autres droits que sont le droit à un logement décent à prix décent, le droit au travail, le droit à des soins à un prix abordable. C'est sur cette base-là que nous avons travaillé sur le droit à la sécurité.

C'est pourquoi les propos des uns et des autres sont affligeants. A ce stade, la proposition du Conseil administratif visait à ne désunir personne, mais, au contraire, à permettre à l'un de nos collègues de continuer à faire le travail qu'il a entrepris avec votre soutien depuis le début de la législature.

Maintenant, depuis quelques heures, deux sujets échauffent les esprits. Le premier concerne les postes. Certes, sur les postes, il y a eu des arbitrages, qui ne sont pas ceux du Conseil administratif et qui ne plaisent pas à la droite. Mais, Mesdames et Messieurs, vous savez bien que nous avons toute latitude de revenir avec des propositions devant le Conseil municipal en cours d'année, et nous, au Conseil administratif, nous en sommes parfaitement conscients. Ce sont des débats que nous avons eus et vu le nombre de postes vacants qui existent dans les départements – vous n'avez eu de cesse de rappeler, notamment vous, Monsieur Fiumelli, que c'était dans mon département qu'il y en avait le plus – si notre collègue Pierre Maudet, durant l'année 2011, a la capacité d'engager plus de forces de police municipale que prévu, nous aurons tout loisir de réaffecter des effectifs dans son département. J'en prends ici solennellement l'engagement.

Cela devrait quand même décriper une partie des débats – à moins qu'ils ne soient uniquement électoralistes! – sur la création des dix postes. Si Pierre Maudet, notre collègue, arrive à recruter et à former des postes supplémentaires d'APM, je prends l'engagement formel de l'appuyer, y compris en utilisant une partie de mes postes vacants. Cela devrait déjà faire dégonfler une partie du gâteau.

La deuxième discussion porte sur le règlement et le souhait de le voir voter sur le siège. J'entends que la préoccupation de la sécurité soit partagée, mais pourquoi donc voulez-vous le voter sur le siège? Certes, nous sommes habitués

à ce genre de demande... Je rappelle qu'on souhaitait aussi voter sur le siège le règlement sur la Gérance immobilière municipale – on en parlait tantôt. Heureusement, M. Hämmerli avait jugé – là, Monsieur Hämmerli, vous êtes constant dans votre défense – qu'un règlement s'étudie d'abord et se vote ensuite.

Ce que j'ai défendu et prêché pour ma paroisse, en l'occurrence la Gérance immobilière municipale, je l'applique également à celle de mon collègue. Je pense que ce règlement est digne d'intérêt. Nous savons que M. Pagani a cette préoccupation chevillée au corps puisque, lorsqu'il était maire, il avait déposé un projet, qui a d'ailleurs été étudié par Pierre Maudet, pour créer 100 postes d'agents municipaux supplémentaires. Nous lui reconnaissons donc la légitimité de cette préoccupation-là.

Pourquoi, alors, ne pas prendre acte de ce projet de règlement et l'envoyer en commission pour l'étudier, le modifier éventuellement et peut-être l'améliorer? Cela n'ôte rien à la légitimité de ce plénum, à droite comme à gauche, s'agissant d'intervenir sur une thématique qui vous semble cruciale et centrale, celle de la sécurité, celle du droit qu'ont toutes les habitantes et tous les habitants de Genève à se sentir protégés. Voilà ma proposition. Continuons l'examen du budget. Si vous avez des soucis par rapport à la création de postes, nous pouvons tout à fait prendre l'engagement de les créer en cours d'année, et M. Maudet le sait, nous en avons discuté en séance du Conseil administratif.

Quant au règlement, nous prenons acte de sa légitimité et du fait que c'est un souci, mais je pense qu'il serait plus sage de le renvoyer en commission. C'est mon avis personnel. Mesdames et Messieurs, j'aimerais qu'après ces nombreuses heures de débat budgétaire vous parveniez à prendre un peu de hauteur et à avancer dans l'étude du budget, parce que si nous n'y arrivons pas, ce sera la défaite, non pas de la gauche ou de la droite, mais de tous les groupes présents dans cette enceinte.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs, je me suis évidemment réjoui de cette prise de parole de M^{me} la maire, qui allait enfin siffler la fin de la récréation au sein du Conseil administratif et rappeler à l'ordre M. Pagani pour la rupture de collégialité dont il a été l'auteur ce soir. Finalement, elle ne l'a pas fait assez clairement, elle n'a pas eu le courage de dire les choses, elle ne les a dites qu'à demi-mot, et nous allons donc la féliciter à demi...

Il faut quand même relever que M. Pagani a complètement craqué; son intervention était indigne de sa fonction, il a dit absolument n'importe quoi et les masques sont tombés! Ce soir, le groupe d'A gauche toute! – respectivement l'Alternative – a coupé dix postes dans la police municipale et présente un règlement complètement foireux qui parle de 25 postes en plus! Je crois, Mesdames et Messieurs, que

vous n'avez pas écouté les débats et que vous êtes complètement schizophrènes... Depuis quand un magistrat ose-t-il venir nous parler d'un règlement qui concerne le travail d'un de ses collègues? M. Tornare va-t-il déposer ce soir un règlement sur la culture? Nous savons bien qu'il en rêve, mais il ne va pas le faire... M. Maudet va-t-il déposer un règlement sur les finances? Non, bien évidemment!

Ce que vous avez fait ce soir, Monsieur Pagani, est intolérable et indigne de votre fonction. Comme l'a très justement rappelé M. Hämmerli tout à l'heure, vous êtes aussi officier de police et vous méprisez là votre fonction. Vous méprisez aussi le personnel de l'administration municipale, car il existe un syndicat des employés de la police municipale que vous auriez au moins pu consulter. Nous avons eu le débat sur le statut du personnel et chacun sait qu'on ne rédige pas un statut sans négocier avec la fonction publique au préalable. Vos rangs nous bassinent à longueur d'années avec ce type de négociations, dont nous avons eu l'occasion de discuter dernièrement, à l'occasion de la municipalisation de la petite enfance. En l'occurrence, Monsieur Pagani, il faudra retirer ce que vous avez dit ce soir, parce que, visiblement, vous avez complètement craqué.

Je dirai une dernière chose. La police municipale est un domaine qui vous échappe, Monsieur Pagani, et vous ne savez pas de quoi vous parlez. Par exemple, vous avez dit que la police municipale ne pouvait pas intervenir sur le domaine privé de la Ville. C'est n'importe quoi! La police municipale peut tout à fait intervenir sur la plaine de Plainpalais. D'ailleurs, à ce sujet, j'avais déposé une motion sur l'insécurité sur la plaine de Plainpalais, qui ne demandait pas une intervention de la police municipale, mais une amélioration de l'éclairage. Eh bien, vous n'êtes même pas capable d'amener une solution en matière de sécurité dans votre propre domaine de compétence! Alors, ne vous mêlez pas d'un domaine de compétence qui n'est pas le vôtre. Je vous remercie de retirer ce règlement, qui est complètement absurde et qui nous fait perdre du temps ce soir.

M. Simon Brandt (R). A entendre M^{me} Salerno précédemment, j'en déduis que M. Pagani est venu avec ce règlement devant le Conseil administratif, que celui-ci lui a gentiment dit non et que, comme d'habitude, M. Pagani a fait revenir le projet par la fenêtre en demandant à son groupe de le déposer. Dans les faits, c'est cela. Alors, expliquez-moi pourquoi M. André Hediger, magistrat en charge de la sécurité municipale durant vingt ans, n'a rien fait? Vous dites que vous allez faire ce que d'autres ont été incapables de faire pendant vingt ans, malgré une majorité de gauche et un magistrat aux commandes qui était membre de votre propre parti. Alors, expliquez-moi, Monsieur Pagani!

Vous nous dites également – et cela m'a énormément choqué – que les agents de la police municipale pourront s'assurer que la récolte de signatures sur le domaine public, pour les référendums et les initiatives, est bien faite... Le rôle de

la police est-il de protéger les gens qui récoltent des signatures? Son rôle n'est-il pas plutôt de protéger les citoyens? Monsieur Pagani, vous êtes en train de vouloir donner une couleur politique à la force publique. La gendarmerie, la police judiciaire, la police municipale, mais aussi tous les fonctionnaires en général ne sont ni de gauche ni de droite: ils sont au service de l'Etat. C'est là le premier rôle d'un fonctionnaire.

Ce soir, politiser la police municipale en disant quelles doivent être ses missions, alors même qu'une loi et un règlement d'application existent déjà, c'est se moquer du monde! Et surtout, partant du principe que qui peut le plus peut le moins, je ne comprends définitivement pas pourquoi vous ne pouvez pas voter dix postes ce soir. Vous voulez supprimer dix postes d'un côté et inscrire vingt-cinq de l'autre. Ce n'est pas logique, c'est totalement incohérent!

De grâce, Monsieur Pagani, mêlez-vous des dossiers de votre département, résolvez les problèmes comme celui de la patinoire des Vernets – je me répète – qui n'est toujours pas résolu et dans lequel on court à la catastrophe à cause de vous. Vous ferez la leçon aux autres quand vous-même gèrerez correctement vos dossiers et, là, ce n'est pas le cas!

M. Georges Queloz (L). Je n'avais pas l'intention d'intervenir sur la question de la police municipale... (*Brouhaha.*)

La présidente. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, il y a trop de bruit dans cette salle. Merci d'aller faire vos caucus à la salle des pas perdus...

M. Georges Queloz. Merci, Madame la présidente. Je n'étais donc pas chargé d'intervenir sur ce sujet, mais, après ce qui s'est passé aux environs de 18 h, je me dois de le faire. Je trouve cela pitoyable et indigne de notre exécutif. Que des parlementaires élèvent la voix et fassent un coup de gueule – comme on dit – cela peut se comprendre. Mais quand un magistrat se trompe de casquette, se prend pour un syndicaliste de base et part au combat comme s'il était dans un meeting ou dans la rue, je pense qu'il ne remplit pas son devoir.

Madame la présidente, il faudra peut-être interdire aux jeunes de moins de 16 ans d'accéder à la tribune du public et demander le carré blanc pour les retransmissions de TV Léman bleu. Tout à l'heure, lors de l'intervention de M. Pagani, deux de mes petits-fils étaient à la tribune – Tanguy, 9 ans, et Loïc, 8 ans – et j'ai vu le geste de l'un d'eux: il a secoué la tête comme pour dire: «Non, mais ce n'est pas vrai... C'est incroyable de se comporter comme cela!» Mesdames et Messieurs, quel exemple! Si à l'école ils bavardaient ainsi... (*Brouhaha.*)

La présidente. S’il vous plaît, Mesdames et Messieurs, on ne s’entend plus: veuillez sortir de la salle pour discuter!

M. Georges Queloz. Quand on parle de démocratie, la moindre des choses est d’écouter ceux qui ne pensent pas comme vous. La démocratie commence par là... (*Brouhaha.*)

La présidente. Moi, je vous écoute, Monsieur Queloz...

M. Georges Queloz. Oui, Madame la présidente, mais cela ne me suffit pas!

La présidente. Je vous comprends, mais M^{me} la maire vous écoute, M. Maudet vous écoute, M. Tornare vous écoute. Poursuivez, Monsieur Queloz!

M. Georges Queloz. Cela fait vingt et un ans que je siège dans ce Conseil municipal. Je me disais depuis dix ou quinze ans qu’on touchait le fond, mais aujourd’hui je n’en suis plus sûr...

En l’occurrence, je me demande ce qu’on pourrait faire pour remettre notre société sur les rails. Dans les années 1960, on s’en est pris à la tenue vestimentaire: on n’osait plus aller au Grand Théâtre en smoking – ou en robe de soirée pour les dames – sans être regardés de travers. Si certaines personnes portent un costume-cravate pour aller à la Comédie, par exemple, elles ne se sentent pas à l’aise. C’est triste, on s’en est pris là à des points de repère. Puis, on s’en est pris aux valeurs. Par exemple, les rémunérations des footballeurs, les prix des œuvres d’art – qui n’ont plus rien à voir avec l’art – ou les salaires indécents, je le regrette, sont des dérapages de notre société! Aujourd’hui, ce sont nos structures qui sont attaquées, on veut changer un règlement, mais j’ai simplement envie de dire: si tout va bien jusqu’ici, cela finira mal! Mesdames et Messieurs, réfléchissez à cette phrase!

Ce soir, j’attendais de M^{me} la maire qu’elle nous explique que la collégialité avait été rompue et que c’était un accident. Eh bien, non, qu’a-t-elle fait? Elle s’en est pris au Conseil municipal en disant que la gauche et la droite s’engueulaient... Mais, Mesdames et Messieurs, qui a fait le scandale? C’est bien l’exécutif, je suis désolé! Ce n’est plus possible, on ne peut pas continuer comme cela! A qui êtes-vous en train de faire de la place dans cette enceinte, Monsieur Pagani? Ce soir, vous avez voulu faire passer un message électoral pour montrer à la population qu’il n’y a pas que le MCG ou d’autres qui se préoccupent de la sécurité.

Mais c'est de la manipulation et je conseille à M. Pagani de changer d'entraîneur et de rompre ses relations avec un certain Christian Grobet, ancien conseiller d'Etat!

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous confirme que seul le son est retransmis sur TV Léman bleu, avec une image fixe et une bande qui défile... (*Brouhaha.*) N'oubliez pas que nous avons un public qui nous écoute et que des membres de l'administration travaillent à côté de la salle des pas perdus. Le brouhaha continu dans cette salle ne leur permet pas de travailler dans de bonnes conditions. Je vous remercie donc de vous rendre à la buvette ou à la salle des pas perdus pour vos caucus et apartés. Sur ces bonnes paroles, je passe la parole à M. Alexandre Chevalier.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, encore un peu naïf dans ce monde politique, je croyais que M^{me} «la» maire – vous remarquerez l'effort que je fais – allait tenir ce soir un discours apaisant, afin que les intervenants encore inscrits annulent leur demande de parole, en se disant qu'il vaudrait mieux continuer raisonnablement, dans le respect de notre belle institution démocratique à laquelle certains d'entre nous croient encore et dans laquelle il désirent continuer leur engagement en faveur de nos concitoyens et de nos concitoyennes. Au lieu de cela, nous avons entendu l'habituelle leçon moralisatrice qui me chagrine, parce qu'elle fait tout sauf apaiser les esprits. Le présent débat est la conséquence, non pas des conseillers municipaux de l'opposition qui, tant bien que mal, de mois en mois, essaient de faire leur travail au sein de ce parlement municipal, mais la conséquence d'une attitude désastreuse de l'exécutif qui, finalement, montre son incapacité à se rassembler et probablement son incapacité à gouverner dans les mois qui viennent.

Ce qui me choque le plus, Mesdames et Messieurs, c'est la manière dont on fait de la politique aujourd'hui, une manière empreinte de mépris. Mépris pour celles et ceux qui tentent de prendre la parole parce qu'ils ont des convictions et des valeurs et qu'ils veulent les défendre avec force. Mépris pour le sujet qui nous concerne ce soir, celui des agents de la police municipale, police instituée par la nouvelle loi entrée en vigueur en janvier 2010 et mise en application, comme cela a été rappelé par le magistrat Maudet, au mois de mars.

Mépris aussi pour la consultation. On parle, à longueur de soirée dans ce parlement, de la démocratie participative par-ci, des contrats de quartier par-là, des négociations avec les syndicats, mais lorsqu'il s'agit de faire un coup électoral, on fait fi de cette démocratie dite participative, de ces négociations syndicales. On ne se pose même pas la question des besoins et on élude toute discussion avec les

policiers municipaux concernés. C'est scandaleux et cela démontre l'hypocrisie dans laquelle cette majorité vit désormais.

Mépris également envers le citoyen contribuable, qui attend un peu plus de vous tous, un peu plus de vous, la majorité, que de nous, la minorité, puisque vous devez assumer vos choix. Ce soir, je vois une majorité qui n'ose pas assumer ses décisions, qui n'ose pas défendre ses amendements. Je n'ai jamais vu cela! Si les partis de l'Entente avaient déposé des amendements sans prendre la parole, sans vouloir les défendre, on nous aurait traités de lâches, d'arrogants, d'inutiles... Mesdames et Messieurs, je vous le dis ce soir, c'est vous qui êtes devenus inutiles pour la Ville de Genève! (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie Chappuis (DC). Le Parti démocrate-chrétien est particulièrement indigné et consterné par l'attitude inqualifiable de M. Pagani, qui a montré ce soir son vrai visage. D'abord, sur le fond, il s'est permis une rupture de collégialité honteuse, à l'heure où nous vivons l'un des exercices les plus importants de la législature et de l'année, à savoir le vote du budget. M. Pagani a littéralement explosé en vol. Il nous avait habitués à ce genre de rupture de collégialité, notamment lors de la votation sur l'extension du bâtiment de l'OMC, mais ce soir il a franchi toutes les limites, en sortant totalement de son rôle de magistrat. Il faut croire que, pour M. Pagani, lorsque les élections approchent tous les coups sont permis, même les plus basses manœuvres politiques. Ce que nous attendons de M. Pagani, c'est qu'il construise des logements, qu'il gère son département, et non qu'il s'occupe des dossiers des autres et qu'il nous tienne des discours sur-réalistes sur des départements dont il n'a pas la charge.

Ensuite, que dire de cette extrême gauche qui nous fait la leçon en matière de sécurité, alors qu'une heure plus tôt elle avait été le fossoyeur de la police de proximité? Que dire de cette extrême gauche qui, depuis le début de l'exercice budgétaire, n'a cessé de couper dans le département de l'environnement urbain et de la sécurité? Que dire de cette extrême gauche qui s'est toujours refusée à doter les lieux sensibles de caméras de surveillance? Que dire de cette extrême gauche qui cherche à opposer la prévention et le volet répressif, alors que, tout le monde le sait, l'un ne peut pas marcher sans l'autre? Que dire enfin de cette extrême gauche qui nous dit à présent qu'il faut plus d'agents de la police municipale après les avoir supprimés?

Ce soir, nous assistons à de la basse récupération politique, et qu'un magistrat soit à l'origine de ce dérapage et de cette hypocrisie est particulièrement inacceptable. Nous demandons ici que ce règlement soit retiré, un règlement aussi superflu qu'inutile, et nous demandons à l'Alternative, si elle veut être cohérente avec son discours, à voter les postes du département de l'environnement urbain et de la sécurité. (*Applaudissements.*)

M. Gary Bennaim (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de droite... et les quelques-uns qui restent à gauche, permettez-moi d’abord de m’inquiéter pour M. Pagani et sa santé... Tout à l’heure, il avait les yeux qui lui sortaient des orbites et nous nous sommes réellement fait du souci pour son intégrité physique... (*Protestations.*)

Une voix. Vos propos sont lamentables! Excusez-vous! (*Chahut.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, je décrète une suspension de séance! Les membres du bureau et les chefs de groupe sont priés de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret. Evidemment, les magistrats sont les bienvenus.

(La séance est suspendue de 20 h 34 à 20 h 57.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous prie de regagner vos places et d’écouter très attentivement ce que j’ai à vous dire. Premièrement, sachez que notre séance n’est plus retransmise sur TV Léman bleu, ni par le son ni par l’image. Deuxièmement, le bureau et les chefs de groupe se sont donc réunis et ont décidé à la majorité, après un vote, que nous poursuivrions nos débats jusqu’à minuit, à la condition que ces débats soient de bonne tenue et que chacun et chacune se maîtrise quelque peu. Sans quoi, nous déciderons, sans vous consulter, de lever immédiatement la séance!

Notre demande – bureau et chefs de groupe – est que chacun reste calme, et cela vaut aussi pour le Conseil administratif. Enfin, si vous avez des discussions un peu vives – ce qui est normal au cours du débat budgétaire – je vous prie instamment d’être à l’écoute des vice-présidentes et des secrétaires lorsqu’elles vous demandent de vous éloigner. Un chef de groupe l’a rappelé: il y a eu beaucoup trop de bruit et d’agitation tout autour de la salle.

Nous poursuivons nos travaux, je vous enjoins de garder votre calme et je donne la parole à M. Alexis Barbey.

M. Alexis Barbey (L). Madame la présidente, vos recommandations tombent bien: c’est précisément le ton que je vais adopter pour mon intervention. Le groupe libéral félicite A gauche toute! d’avoir réussi à accaparer le débat et à être sous les projecteurs, cela par des méthodes qui, en revanche, ne nous plaisent pas beaucoup. Provocation, intimidation, effet de surprise sont des façons de faire que

nous n'avons pas l'habitude de vivre avec une telle intensité, même si les prémisses étaient là depuis un certain nombre de séances, au vu des nombreux projets qui ont été déposés à la dernière minute et ajoutés à l'ordre du jour...

D'habitude, quand on veut faire de la provocation, on laisse ensuite le temps au débat démocratique de s'installer. Ici, A gauche toute! arrive en plein débat sur le budget avec un projet qui n'a rien à voir. Mais je n'irai pas plus loin sur le fond, car c'est uniquement la forme qui m'intéresse, notamment cette façon de se poser en victime à la dernière minute. Là, j'adresse une question aux Verts et aux socialistes: voulez-vous vraiment adopter ce genre de méthodes, qui normalement ne sont pas les vôtres?

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alexandra Rys, vice-présidente.)

La présidente. Je passe la parole à Jean-Marc Froidevaux, non sans préalablement saluer à la tribune notre ancien collègue conseiller municipal Michel Chevrolet. *(Applaudissements.)*

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Comment un débat sur la sécurité peut-il être aussi difficile? Pourquoi faut-il, quand on aborde la sécurité, que ce Conseil municipal soit au bord de la crise de nerfs, que le Conseil administratif soit au-delà de l'implosion ou, dans le cas présent, plutôt de l'explosion? Comment se fait-il, quand on pose des mines comme l'a fait A gauche toute!, qu'il n'y ait ensuite que le silence de l'Alternative – en dehors du bouton de M. Holenweg qui, de temps à autre, s'allume puis s'éteint... On comprend que, dans ce débat, la gauche a souhaité être présente et que, tout à coup, elle s'est trouvée complètement dépassée par les événements qu'elle a générés.

La réponse n'est-elle pas dans le fait que, sur ce point, la majorité de gauche est bel et bien contrainte de constater la profondeur de son échec? On a parlé longuement dans la presse de l'intermédiation culturelle en matière de sécurité et, sur-le-champ, on attaque une banque à Genève à la kalachnikov! Evidemment, cela interpelle les uns et les autres. Mais la gauche persiste et, quelques jours plus tard, avant-hier, une nouvelle banque est attaquée, non plus à la kalachnikov, mais à la tronçonneuse! Et de même le lendemain et le surlendemain... Aujourd'hui, on nous parle de petite délinquance. Alors, évidemment, avec une lecture aussi insensée de la réalité de la vie, par la force des choses, il y a une divergence entre ce que vous aimeriez dire et entendre et la réalité quotidienne qui s'impose à vous, sauf à être sourds et aveugles.

En ce qui nous concerne, nous ne sommes pas muets et nous n'entendons pas que ce débat devienne le lamentable débat sur ce prétendu sentiment d'insécurité, qui voit le Conseil administratif éclater en bonne et due forme sur cette question avant que le Conseil municipal, lui-même, s'écorche comme il s'écorche. En effet, à ce jour, la situation revêt manifestement trop de gravité.

Cela dit, nous devons parler de ce projet de règlement et nous devons dire que, là encore, seule l'hypocrisie gagne. Tout à l'heure, le magistrat a fait le commentaire des articles de ce règlement en omettant l'article 4, qui prévoit que nous engageons 25 agents durant les quatre prochaines années. J'ai envie de dire que si la majorité de ce Conseil municipal n'était pas percluse d'hypocrisie, elle ne voterait pas un règlement pour engager 25 agents par année: elle voterait le budget nécessaire! Or nous savons tous ici que, au contraire, elle retient des agents. Alors, comment pouvons-nous avoir un débat raisonnable? Comment pouvons-nous prendre de la hauteur, comme l'exige notre maire, à partir du moment où simultanément on exige de nous que nous avalions des articles aussi scandaleux?

Il y a lieu de rappeler le fait qu'un règlement municipal n'est pas une loi d'investissement. Vous transmettez, Monsieur le magistrat – puisque vous avez l'air de le connaître – au juriste masqué qu'ici nous ne sommes pas au Grand Conseil et que nous n'avons pas des lois budgétaires. Chez nous, le budget se vote d'année en année et nous ne pouvons pas dire dans un article 4 que nous nous engageons à engager 100 agents en quatre ans. C'est parfaitement impossible, nous le savons bien. Quand vous déposez un tel texte, vous vous livrez à une provocation qui procède non pas de la sottise – ce serait pardonnable – mais de la méchanceté à l'égard de l'électeur et de l'hypocrisie à l'égard de vous-mêmes. Quant à nous, nous ne savons pas très bien pour qui vous nous prenez, mais en tout cas ce n'est pas très honorable...

En l'occurrence, il n'y a qu'un seul débat à mener, qui nous est commun, et vous en faites la preuve par le silence, c'est celui de l'importance de la sécurité. Si vous étiez fiers de votre affaire, vous seriez tous debout, comme nous le sommes, pour expliquer votre projet en matière de sécurité et pour dire ce que vous désirez vraiment. Comme nous, vous auriez fustigé un magistrat qui, à gauche, paraît ignorer les principes essentiels qui gouvernent en matière de sécurité. Mais voilà, vous choisissez au contraire de poser quelques mines, sans vous rendre compte que, sur ces mines-là, ma foi, vous êtes les seuls à exploser, R.I.P...

La présidente. Je salue à la tribune du public notre ancien collègue Alain Fischer. (*Applaudissements.*)

M. Julius Kubik (UDC). Mesdames et Messieurs, excusez-moi, je suis ici depuis peu de temps, mais certains, sans distinction, méritent des fessées, car ce

qu'on a pu entendre ce soir n'est pas le reflet de gens intelligents. Respectons-nous mutuellement, ne nous provoquons pas! Nous sommes élus pour résoudre des problèmes, pas pour les aggraver, et il y a suffisamment de problèmes en ville. Essayons de trouver des solutions et ne cherchons pas à être les meilleurs!

La gauche défend les gens pauvres. Madame Wenger, savez-vous ce qu'est un pauvre? (*Remarques.*)

La présidente. Monsieur Kubik, veuillez vous adresser à la présidente...

M. Julius Kubik. Je vous le dis, j'ai été pauvre, j'ai été réfugié, je dormais dans des conteneurs, dans des voitures, puis je suis retourné dans mon pays. Quelques années plus tard, je suis revenu en Suisse et M^{me} Calmy-Rey, qui présidait le Département des finances, m'a mis aux poursuites pour les trois ans où je n'étais pas déclaré au Contrôle des habitants. Bien entendu, je n'ai pas pu me défendre, alors j'ai dû payer 12 000 francs! L'année où M^{me} Calmy-Rey est partie, elle a mis 19 000 citoyens genevois aux poursuites!

Mesdames et Messieurs, la précarité commence là! Si vous avez des poursuites, vous n'avez pas droit à un appartement ni à un travail, et la spirale commence. Tout le monde n'arrive pas à remonter la pente. Moi, je l'ai remontée et je suis là, mais beaucoup n'y arrivent pas. La précarité commence...

La présidente. Monsieur le conseiller municipal, puis-je vous demander de vous rapprocher du sujet qui est actuellement en discussion?

M. Julius Kubik. J'y arrive, j'y arrive... Tout commence toujours quelque part, et les gens qui sont aujourd'hui dans la précarité n'arrivent pas à s'en sortir. Pour cette raison, le nombre d'agents de la police municipale a besoin de doubler ou tripler. J'ai dit!

M. Pascal Holenweg (S). Je serai très bref. J'ai 58 ans et, à cet âge, on commence à être sujet aux courbatures. Compte tenu du niveau atteint par le débat, je crains de ne pas pouvoir me redresser si j'y participe. Je renonce donc à intervenir!

M^{me} Patricia Richard (R). Voilà ce qui se passe quand certains groupes, qui voulaient voter le budget très rapidement, acceptent de traiter un projet de règlement en pleine séance budgétaire!

La présidente. Je salue à la tribune du public notre ancienne collègue Gisèle Thiévent. (*Applaudissements.*)

M. Thierry Piguet (S). Je prends la parole pour m'excuser auprès de M^{me} de Coulon, que j'ai injustement accusée d'être l'auteur d'une interjection qui m'était destinée. Je vous prie d'accepter mes excuses, Madame de Coulon...

La présidente. Je vous remercie de vos propos pacificateurs, Monsieur Piguet. Je passe maintenant la parole au conseiller administratif Pierre Maudet.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. J'interviens à la suite des nombreuses prises de parole qui ont commencé vers 18 h, que j'ai écoutées avec attention et qui me laissent à la fois stupéfait, fâché et choqué à certains égards. Stupéfait d'abord, parce que, dans le cadre du processus budgétaire, les membres de la majorité, notamment, ont une responsabilité: celle de préparer le processus et d'éviter qu'on aboutisse à une situation comme celle qu'on vit ce soir.

Fâché parce que, je le répète ici avec énergie, il n'est pas admissible de déposer un tel règlement, avec la portée que lui prêtent ses auteurs, un règlement bidon qui bafoue les droits élémentaires du personnel, avec lequel on doit absolument discuter. Je crois savoir que, dans la salle, il y a quelques anciens syndicalistes censés être sensibles à cet aspect.

Ce règlement viole aussi le principe de l'annualité des budgets, ce qui pose problème. Enfin, ce règlement – comme je l'ai déjà dit – rend peut-être les fous joyeux, mais ne concrétise pas un engagement concret.

Je suis frappé de l'impudence qui suinte dans ce règlement, mais je suis choqué aussi, et je le dis de façon très claire, par la prise de parole de mon collègue tout à l'heure. Pour ma part, je n'ai jamais rompu la collégialité. J'estime que c'est le respect minimum que l'on doit à l'institution. Je ne me permets pas de critiquer les activités de mes collègues, du moins pas publiquement et, en général, je leur réserve la primeur de ces critiques.

Je suis d'autant plus choqué que le débat ne porte plus sur le nombre de postes et les budgets nécessaires, mais porte dorénavant sur le type de police qu'on veut avoir. A cet égard, ce soir, c'était un peu le concours des énormités... Ainsi, entendre que la police municipale n'interviendrait pas sur la plaine de Plainpalais, au motif que celle-ci est privée, est absolument choquant, parce que c'est faux! Elle intervient tous les jours sur la plaine de Plainpalais, elle fait

son travail là-bas aussi, la loi ne l'interdit pas, bien au contraire, elle le permet. Je ne vois pas où figurent des dispositions qui diraient le contraire.

Enfin, je conclurai en disant que j'ai été choqué tout à l'heure d'entendre, dans la bouche de certains, que c'était la police de M. Maudet ou la police de la droite. Je crois fondamentalement, avec mes collègues, qu'il s'agit de défendre la police de tout le monde. En arriver à ce genre de propos est grave, parce que cela revient à isoler politiquement certains, à accoler la police et ses actes à une catégorie de la population ou à un clan politique, alors même que la police municipale est la police de tout le monde et qu'elle fait un travail remarquable depuis le début de l'année. Je voulais le saluer ici, rendre hommage à ces collaboratrices et ces collaborateurs qui, j'imagine, ont eu honte en regardant nos débats ce soir. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté est acceptée par 39 oui contre 31 non.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 35 oui contre 32 non.

Premier débat

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Voilà qui est bien curieux: est-ce vraiment le lieu et le moment d'étudier un règlement, alors que nous sommes en plein débat budgétaire? Mais puisque c'est ce dont il est question, nous avons des questions. Je ne sais pas très bien qui y répondra, peut-être faudra-t-il s'adresser au juriste masqué... Comme nous avons l'avantage d'avoir les services municipaux dans la salle à côté, nous pourrions peut-être prévoir une audition du Service juridique de la Ville...

En l'occurrence, je ne vous cache pas que l'élément clé de ce règlement est l'article 4. Le magistrat l'a dit, je l'ai évoqué également: l'annualité budgétaire ne permet pas de faire des règlements budgétaires; nous ne sommes pas au Grand Conseil, nous n'avons pas de loi budgétaire à proprement parler. A ce titre, je ne vois pas que nous puissions nous engager à voter sur quatre ans ceci ou cela, sauf à ce que nous votions au moins un amendement, sous forme d'un alinéa 2, qui dise: «Sous réserve que le Conseil municipal approuve dans sa délibération budgétaire l'engagement des postes en question.»

Madame la présidente, je vous suggère donc d'inviter le chef du Service juridique du Conseil administratif, qui se trouve dans la salle à côté, pour qu'il

prenne la place d'un des rapporteurs et qu'il réponde à nos questions. Le Conseil administratif n'est évidemment pas prêt; la gauche – nous l'avons compris – ne dira pas un mot dans ce débat, nous ne pouvons donc pas compter sur elle pour avoir une seule réponse. Mais voter un règlement sans savoir s'il a un minimum de chance de résister à l'examen, ce serait de nouveau nous prendre pour des ânes face à leur mangeoire. J'ai suffisamment de respect pour le Conseil municipal, et même pour sa majorité Alternative, pour espérer que ce ne sera pas le cas.

Madame la présidente, je vous propose de mettre aux voix l'audition de M. Olivier-Georges Burri, de sorte qu'il puisse nous indiquer quelle est la légalité, à son sens, de l'article 4.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous voilà face à nos responsabilités. M. Froidevaux se lance dans le travail de commission: il a bien raison puisque vous l'y obligez, Mesdames et Messieurs... Je dois dire que, face à ce règlement, je suis désarçonné. Nous avons siégé durant des heures et des heures, et voilà que nous devrions nous attaquer à l'étude de ce texte. Nous devrions consulter les juristes, comme veut le faire M. Froidevaux – il en a trouvé un, je veux bien – mais les syndicats de la police doivent aussi être consultés, comme cela a été proposé tout à l'heure. Alors, puisque nous en sommes aux demandes d'auditions, je propose d'auditionner le syndicat de la police, car il me semble important de l'entendre.

Mesdames et Messieurs, vous voyez que si nous voulons traiter sérieusement ce sujet il y a bien des auditions à proposer. Et je pense que la gauche, qui est l'instigatrice de la situation complètement ubuesque dans laquelle nous nous trouvons ce soir, aura le courage d'en proposer d'autres qui puissent nous conseiller, nous dire si ce règlement est valable ou pas.

Mesdames et Messieurs, vous vous rendez bien compte que nous sommes dans une situation complètement irréaliste. J'espère que les partis gouvernementaux, les socialistes, les Verts, prendront leurs responsabilités, qu'ils sortiront du bois pour dire à leurs collègues d'A gauche toute! qu'on ne peut pas continuer comme cela! C'est l'appel que je leur lance: vous avez des responsabilités, sortez du bois, exprimez-vous, car on ne peut pas continuer comme cela!

M. Rémy Burri (R). Je trouve le silence de la gauche particulièrement insolent et regrettable. Mesdames et Messieurs de la gauche, ce soir, grâce à vos divergences et à votre entêtement, vous avez fait en sorte que ce Conseil municipal franchisse le Rubicon. La honte est sur nous tous, je le regrette vivement, mais la responsabilité est avant tout sur vous!

Là, nous sommes en train de faire le grand écart en matière d'amendements au budget: une heure après avoir supprimé une dizaine de postes d'agents de la police municipale, vous voulez nous faire voter 100 postes en quatre ans! C'est-à-dire tout et son contraire en moins de temps qu'il ne faut pour le dire. Vous montrez une image déplorable. Nous avons dû suspendre cette séance pour faire quasiment une psychothérapie de groupe entre bureau et chefs de groupe, et je vois que cela continue: M. Pagani, qui a déjà mis le feu aux poudres avant 18 h, entretient en ce moment un minicaucus avec son groupe. Vous aviez promis de mettre de l'ordre, Madame la présidente, je vois que cela continue...

La présidente. Monsieur Burri, nous sommes en train de mettre de l'ordre. Poursuivez!

M. Rémy Burri. Il serait inconscient de voter un tel projet de règlement, qui aura des impacts non négligeables, comme nous venons de l'entendre il y a quelques minutes dans l'intervention de M. Maudet. Concernant le personnel, c'est un vrai déni de syndicalisme! D'ailleurs, il est assez surprenant de voir que ce projet d'arrêté provient des bancs qui prétendent à longueur d'année défendre le peuple et l'ouvrier. C'est tout à fait déplorable!

Nous, l'Entente, nous refuserons ce projet d'arrêté, qu'il serait indécent d'accepter sur le siège. En plus, il n'a rien à faire dans ce débat budgétaire et nous le déplorons une fois encore.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je me suis opposé à ouvrir le débat qui se déroule maintenant. La majorité a estimé que nous avions à en parler, alors souffrez, Mesdames et Messieurs, que je vous donne connaissance de l'article 5 de la Constitution fédérale, car, que je sache, Genève est un canton suisse et la Ville de Genève une des communes de ce canton. Cet article 5 énonce les principes de l'activité de l'Etat régi par le droit: «Le droit est la base et la limite de l'activité de l'Etat. L'activité de l'Etat doit répondre à un intérêt public et être proportionnée au but visé. Les organes de l'Etat et les particuliers doivent agir de manière conforme aux règles de la bonne foi.»

Tout à l'heure, je vous ai indiqué en trois points pourquoi notre groupe refusait ce règlement. Notre groupe, je le répète, n'entend pas s'associer à une pantalonnade et si d'aventure vous, la majorité, étiez assez téméraires pour adopter ce règlement, le Conseil d'Etat ne pourra que constater la nullité de ce règlement, dont les buts sont épuisés par le droit supérieur, c'est-à-dire la loi sur la police municipale et le règlement du Conseil d'Etat.

Je suis navré pour vous, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, mais vous vous êtes fourvoyés dans un mauvais combat, vous ne pouvez vous en sortir qu'en vous abstenant de voter ce règlement et en laissant à l'Entente et à l'Union démocratique du centre le soin de rétablir le bon droit en le refusant. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, durant tout le temps où les préopinants s'exprimaient – mais vous ne le voyiez pas depuis l'endroit où vous êtes – M. Pagani, le magistrat en charge de l'aménagement et des constructions, s'est livré à de petits colloques avec son groupe, alors que, vous vous en souvenez, Madame la présidente, lors de la séance des chefs de groupe nous avons tous décidé que nous aurions un comportement correct et irréprochable. C'est ce que nous essayons de faire au niveau du Conseil municipal et nous aimerions que le conseiller administratif fasse de même.

Puisque j'ai la parole, je demande à M. Pagani – je le vois faire des va-et-vient et je suppose qu'il a retrouvé ses sens et son bon sens – de retirer son projet de règlement et de nous sortir ainsi de cette situation qui reste inextricable, à moins que nous invalidions nous-mêmes ce que nous sommes en train de faire.

M. Alexis Barbey (L). Tout à l'heure, je parlais de déni de démocratie, mais je m'aperçois que j'étais en dessous de la vérité. En l'occurrence, ce n'est même pas un simple refus de laisser du temps au débat démocratique, puisque c'est un vote sur le siège que vous nous proposez, c'est-à-dire une décision où même les commissions ne pourront pas se prononcer. Ce double déni de démocratie n'est pas une preuve de force, mais une preuve de la faiblesse de vos arguments, une preuve de votre incapacité à les défendre et à convaincre le Conseil municipal. C'est assez affligeant.

Le plus triste à mes yeux est le fait que le Conseil administratif essayait de rationaliser le travail de la police, en faisant en sorte que la police cantonale et la police municipale travaillent main dans la main, avec des mandats complémentaires, et que vous arriviez avec un règlement qui complique la situation et qui aboutira à l'inefficacité, dès lors qu'il faudra coordonner trois forces de police: une nouvelle dont on ne sait rien et deux anciennes qui commençaient à travailler ensemble.

Mesdames et Messieurs, c'est un acte totalement irresponsable et antidémocratique auquel vous vous livrez. Je ne vous félicite pas! Le groupe libéral vous demande de retirer ce règlement pour revenir à l'Etat de droit.

M. Olivier Fiumelli (R). Je voudrais m'adresser particulièrement aux conseillers municipaux du groupe socialiste, que nous n'avons pas beaucoup entendus

sur ce sujet, mis à part l'électron libre Pascal Holenweg... J'ai cru comprendre qu'il y avait eu un accord entre les différents groupes de l'Alternative, en lien avec des mesures de rétorsion suite au comportement de certains magistrats qui n'ont pas les bonnes alliances, les alliances nécessaires au sein du Conseil administratif... Je crois qu'il s'agit de cela.

J'aimerais comprendre pourquoi le groupe A gauche toute!, particulièrement M. Pagani, arrive à faire un coup de force pareil sur un sujet qui, Mesdames et Messieurs les socialistes, n'est pas votre sujet de prédilection – vous transmettez, Madame la présidente. A l'inverse, dans le projet de budget 2011, il n'y a aucune ligne sur un sujet qui vous est cher, à savoir la municipalisation de la petite enfance. Je constate que vous êtes incapables de faire un coup de force tel que vient de le faire le groupe A gauche toute! sur votre sujet de prédilection! Je vous demande donc de prendre la parole et de nous dire vraiment le fond de votre pensée sur la défaite de votre conseiller administratif, sur cette rupture de collégialité dans laquelle vous embarque M. Pagani ce soir.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'interpellais tout à l'heure le responsable de la situation dans laquelle nous nous trouvons, mais il n'en est que l'instigateur, avec son juriste masqué. Finalement, les véritables coupables, ceux qui nous mettent dans cette situation, c'est A gauche toute! – ou Ensemble à gauche. Comme je ne peux rien attendre de ce magistrat qui nous met dans cette situation, j'en appelle maintenant à ses collègues d'A gauche toute! – ou Ensemble à gauche – pour qu'ils retrouvent la raison et qu'ils retirent leur proposition.

M. Alexandre Chevalier (L). Madame la présidente, permettez-moi, au nom du groupe libéral, de m'inquiéter de la suite de nos travaux budgétaires. Si je comprends bien, la majorité Alternative de ce Conseil municipal a décidé d'avoir une discussion sur un règlement qui n'a aucune relation avec le vote du budget, qui n'a rien à voir avec la discussion budgétaire. C'est irresponsable et cela me semble insupportable.

Puis, il y a ce silence assourdissant de l'ensemble des groupes de gauche, même de ceux qui proposent ce règlement. Ils n'expliquent pas l'action politique à laquelle ils se livrent, alors que, dans le débat démocratique, il y a un besoin d'échanges, un besoin de comprendre. Certes, quelquefois le débat dérape, les paroles vont trop loin, mais il y a un besoin d'échanges, et cela non seulement pour nous, mais également pour les gens qui suivent nos débats, ici à la tribune du public ou à travers la presse qui relaie nos travaux. Ce soir, il y a un malaise démocratique dont je ne sais pas quelles seront les conséquences à la sortie du processus budgétaire – pour autant qu'il y ait une sortie cette année... Je pense que l'institution est aujourd'hui en péril vu l'attitude des groupes de gauche.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Le Conseil administratif, par la voix de sa présidente tout à l'heure, a suggéré que l'on renvoie à tout le moins ce projet de règlement en commission. Visiblement, cette suggestion n'a pas été entendue et nous ne pouvons que le regretter. Effectivement, nous estimons que la sécurité mérite un débat de qualité et que ce débat ne s'est pas déroulé ce soir, ni sous l'angle de la qualité ni sous l'angle de la quantité. Comme cela a déjà été énoncé par plusieurs intervenants, les conditions pour que ce débat ait lieu ne sont pas remplies.

Nous estimons aussi que nous avons des responsabilités d'employeur à assumer. Pour avoir négocié pendant un an et demi le nouveau statut du personnel, pour avoir appris petit à petit ce qu'est le partenariat social, je peux dire ici, de façon solennelle, qu'il n'est pas admissible de voter sur le siège un tel règlement ayant un impact sur le personnel, sur sa façon de travailler, sur ses horaires. Il serait inouï d'entrer en matière là-dessus.

Enfin, je ne peux que regretter le décalage qui existe entre le débat que nous avons ce soir et la réalité sur le terrain, la réalité des problématiques de sécurité vécues par nos agents dans la rue. Je souhaite vraiment que vous puissiez les suivre à l'occasion pour savoir ce qu'ils font. En un mot, Mesdames et Messieurs, comme je le dis depuis trois ans et demi, la sécurité ne se décrète pas à travers des règlements, elle ne se décrète pas, mais elle se construit petit à petit. Or, ce soir, c'est à une entreprise de déconstruction que nous avons assisté!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Madame la présidente, j'aurais souhaité que vous mettiez aux voix les auditions qui ont été évoquées, de sorte que nous sachions s'il faut déjà présenter nos amendements ou si nous pouvons attendre d'être éclairés pour les préparer... Mettre aux voix les auditions requises des syndicats ou de quelques personnes éclairées nous permettra de préparer des amendements à ce texte de manière un peu différente...

A tout le moins, j'aimerais que nous ayons un certain délai si, par hypothèse, ce Conseil municipal obscurantiste refusait ces auditions – ce qui ne m'étonnerait pas. Il faudra donc nous laisser un quart d'heure, Madame la présidente, pour rédiger les amendements nécessaires et nous préparer à les défendre. D'ailleurs, je ne sais pas si nous aurons le temps de terminer ce soir, Madame la présidente, je ne le vous cache pas...

La présidente. Monsieur Froidevaux, nous avons bien entendu votre demande d'audition, mais nous attendions une demande formelle. Je pensais donc faire voter l'audition de M. Burri en deuxième débat... Nous sommes un

peu ennuyés, car ce n’est pas une pratique du Conseil municipal de procéder à des auditions, qui plus est de fonctionnaires... Comme vous le savez, c’est habituellement un travail de commission et nous avons l’obligation de nous adresser au Conseil administratif pour avoir son accord. Nous sommes donc un peu empruntés, néanmoins nous nous proposons de mettre aux voix l’audition de M. Burri...

M. Jean-Marc Froidevaux. Madame la présidente, le groupe démocrate-chrétien a également sollicité l’audition des syndicats. Cela dit, si vous faites voter les auditions en deuxième débat, cela signifie que les auditions auraient lieu alors que le débat préalable que nous sommes en train d’avoir serait clos.

Or c’est justement la question de l’examen préalable sur laquelle j’aimerais attirer votre attention: auditionnons M. Burri, posons-lui les questions. Pendant ce temps-là, nous aurons le temps de faire venir les représentants du syndicat de la fonction publique, voire du syndicat de la police municipale, de sorte que pendant les vingt minutes d’audition de M. Burri – et grâce aux sirènes bleues de la police – le syndicat puisse nous rejoindre. De plus, comme notre séance n’est plus télévisée, cette audition pourrait se passer dans des conditions très raisonnables.

En tout cas, Madame la présidente, il ne convient pas de voter cette audition en deuxième débat, car c’est une question préalable. Dans l’éventualité où ce Conseil municipal choisirait de voter la tête dans le sac – excellente manière de faire de la politique, surtout pour une ville internationale comme Genève! – vous nous laisserez alors un quart d’heure pour mettre au point nos amendements.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Madame la présidente, nous nous sommes rapidement consultés avec mes collègues: il est tout à fait exclu que nous nous prêtions à cette mascarade et que le Conseil municipal auditionne ce soir des fonctionnaires municipaux, qu’il s’agisse de M. Burri, juriste en chef de l’administration municipale, ou du commandant de la police municipale, voire d’autres personnes!

M. Jacques Hämmerli (UDC). M. Maudet a répondu à l’interrogation qui était la mienne. Je suis toujours soucieux de l’application du droit et je me voyais mal, comme conseiller municipal, exiger qu’un fonctionnaire vienne, par-dessus son employeur, s’exprimer devant moi!

La présidente. Nous avons donc tous dit la même chose: le bureau, M. le magistrat Pierre Maudet et vous-même, Monsieur Hämmerli...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, vous voyez bien que si nous voulons faire notre travail correctement – M. Froidevaux l'a démontré par l'absurde à l'instant – nous ne pouvons pas voter ce règlement ce soir. Je demande donc, une fois de plus, à A gauche toute! de le retirer et de le redéposer en janvier 2011, afin que nous puissions travailler dans des conditions normales et auditionner en commission le personnel concerné, les juristes et tous ceux qui doivent l'être.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je rappellerai aux élus de l'Alternative – M. Maudet l'a déjà dit tout à l'heure – qu'une erreur devient une faute lorsqu'on s'entête. Vous êtes, Mesdames et Messieurs, dans une problématique chinoise: vous ne voulez pas perdre la face, mais vous ferez perdre la face à la Ville de Genève en vous entêtant dans votre mauvais projet!

La présidente. Mesdames et Messieurs, conformément au souhait d'un membre de ce Conseil municipal, je fais voter les demandes d'auditions.

Mise aux voix, l'audition de M. Olivier-Georges Burri est refusée par 38 non contre 28 oui.

Mise aux voix, l'audition des syndicats est refusée par 39 non contre 30 oui.

La présidente. Bien, nous reprenons le débat... (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, il y a environ une heure, je vous ai demandé le silence. Je prie donc le groupe A gauche toute! de parler moins fort. Nous sommes toujours dans le premier débat et je passe la parole à M. Jean-Marc Froidevaux.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Madame la présidente, la droite, unanime, dans la précipitation et le peu de temps que vous nous avez laissé, a préparé une série d'amendements. Ce sont des amendements raisonnablement simples et je crois, Madame la présidente, qu'il n'est pas nécessaire de les photocopier et de les distribuer. Ces amendements tendent à éclaircir un texte qui est truffé de défauts, à le simplifier et à simplement garder ce qu'il y a de bon. Bien sûr, si ces amendements, qui fonctionnent un peu à la hache, étaient admis, nous n'aurions pas besoin de procéder à un examen de détail. En revanche, s'ils étaient refusés, il y aurait lieu de le faire.

L'article 1 de ce règlement, dans une première lecture, nous paraît convenable. Notre premier amendement a trait à l'article 2, dont la première phrase est parfaitement inutile, puisqu'elle dit que les agents municipaux agissent en application de la loi...

La présidente. Monsieur Froidevaux, pardonnez-moi de vous interrompre. Je demande instamment au groupe socialiste de tenir son caucus ailleurs que dans cette salle! Poursuivez, Monsieur Froidevaux...

M. Jean-Marc Froidevaux. La première phrase de l'article 2 nous dit: «En application de la loi, les agent-e-s de la police municipale sont qualifiés et non armés.» Les agents de la police municipale agissent en effet en vertu de la loi et il n'y a pas lieu de répéter la loi dans la mesure où celle-ci peut être modifiée. En conséquence, la première phrase ne veut strictement rien dire et n'apporte aucun éclaircissement sur la fonction des agents de sécurité municipale. A ce titre, il y a lieu de l'omettre en considérant que répéter la loi est inutile, d'autant plus inutile que si la loi devait être modifiée il faudrait modifier notre règlement. Cela n'a pas de sens et c'est pourquoi cette première phrase mérite d'être supprimée:

Projet d'amendement

Suppression de la première phrase de l'article 2, alinéa 1.

Je vous suggère en conséquence, Madame la présidente, de mettre aux voix cet amendement.

La présidente. Monsieur Froidevaux, si vous me le permettez – et même si vous ne me le permettez pas! – nous allons respecter un minimum de forme. La parole n'étant plus demandée, je fais voter, en deuxième débat, les différents amendements déposés... (*Remarque.*) Monsieur Froidevaux, vous avez demandé de mettre aux voix ce premier amendement, et c'est bien ce que je fais!

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 34 non contre 32 oui (2 abstentions).

La présidente. Je vous passe la parole, Monsieur Froidevaux, pour expliquer votre deuxième amendement.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je prends la parole si personne d'autre ne la prend. La deuxième phrase de cet article 2, alinéa 1, est convenable et ne nécessite pas d'amendement; toutefois, la phrase suivante, elle, se termine par cette expression: «... par deux, à pied ou à bicyclette.» Je pense que c'est non pas une question réglementaire, mais une question de commandement que de savoir à combien la patrouille se fait, car on peut imaginer en une circonstance ou une autre qu'on peut patrouiller seul. On peut d'ailleurs imaginer que les agents de la police municipale se déplacent avec des moyens de transport modernes... (*Brouhaha.*) Madame la présidente, je vous demande d'écouter les débats...

La présidente. Monsieur Froidevaux, je vous écoute attentivement! Et je dois interpellier pour la troisième fois le groupe socialiste: Mesdames et Messieurs, allez discuter dans un autre lieu, s'il vous plaît! Poursuivez, Monsieur Froidevaux!

M. Jean-Marc Froidevaux. Dois-je vraiment continuer, Madame la présidente? Je ne crois pas que les conditions soient réunies. Des engagements ont été pris, mais ils ne sont pas tenus. Nous discutons d'un texte qui a l'air extrêmement dérisoire, qui a l'air d'être une fanfaronnade, voire une partie de carrousel, mais derrière lequel il y a des enjeux essentiels, et ce ne sont pas des enjeux électoraux, mais des enjeux de vie à Genève.

On se moque du Conseil municipal, on se moque des électeurs, et ce débat, Madame la présidente, en est la démonstration! Je vous demande de le présider avec rigueur, parce qu'il est inacceptable d'avoir en face de nous ce silence de mort de la part de la gauche, ce mépris de la gauche, non pas à notre égard, nous qui essayons de faire notre travail, mais à l'égard de ceux que nous rencontrons tous les jours et qui nous racontent combien ils ont eu peur quand leur maison a été cambriolée, alors qu'ils étaient présents; comment cela s'est passé quand, ici ou là, ils ont été victimes d'une agression, par exemple dans le quartier de la gare où j'habite. Eh bien, dans ce Conseil municipal, il n'y a qu'une seule réponse, c'est le mépris et, Madame la présidente, c'est votre responsabilité que ce mépris cesse! (*Applaudissements.*)

La présidente. Pourrions-nous avoir enfin le silence sur les bancs de l'Alternative?

M. Jean-Marc Froidevaux. Peut-on aussi demander à M. Mugny qu'il se taise? Est-ce possible? (*Exclamations.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, restons calmes et à l'écoute des amendements qui nous sont présentés! Monsieur Froidevaux, poursuivez.

M. Jean-Marc Froidevaux. Je poursuis volontiers, Madame la présidente, mais je suis navré de vous dire que vous n'avez toujours pas obtenu ce que vous désirez. Ce Conseil municipal, à travers ses chefs de groupe, a pris des engagements pour que ce débat ne tourne pas à la pantalonnade, à la honte, et nous n'entendons pas qu'il tourne à la honte, nous n'entendons pas porter la responsabilité de cette situation. Au contraire, nous entendons apporter notre soutien autant qu'il est possible au bureau pour qu'il fasse tenir les engagements qu'il a obtenus, Madame la présidente, et que vous êtes apparemment incapable de faire respecter, parce que le mot «parole» n'a pas le même sens chez les uns et chez les autres.

Je reprends. Le texte du règlement nous dit que les agents de la police municipale doivent patrouiller par deux, mais on peut imaginer qu'il y a des circonstances où ils doivent patrouiller par quatre, voire seuls. Un règlement aussi rigide, qui ne dit pas au moins «en principe», par la force des choses, n'est que contrainte et n'apporte aucune efficacité. En conséquence, l'expression «par deux» est une expression malheureuse qu'il y a lieu d'omettre. Dans le même amendement, nous vous suggérons de supprimer «à pied ou à bicyclette», parce que, à l'évidence, ce n'est pas une nécessité d'être à pied ou à bicyclette.

On peut aussi admettre que la police, pour se rendre sur un site, utilise l'automobile. Nous avons vu la police se déplacer sur des moyens de transports révolutionnaires, à l'initiative du magistrat; on a pu sourire ou non à cette démarche, quoi qu'il en soit, le gyropode électrique est un moyen de déplacement qui existe aussi. De même, nous avons souvenir qu'il y a dix ans la police municipale utilisait des chevaux pour se déplacer au centre-ville, et nous savons que cela avait été très largement accepté par la population. En conséquence, les moyens de transport ne relèvent pas d'un règlement qui a trait fondamentalement au nombre d'agents municipaux que nous entendons avoir. Je vous suggère donc, Madame la présidente, de faire voter l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Suppression à l'article 2, alinéa 1, de la mention: «par deux, à pied ou à bicyclette».

M. Rémy Burri (R). Nous soutiendrons cet amendement. Il est évident que le contenu de ces articles montre bien avec quelle légèreté ce règlement a été

préparé. Pourquoi cette liste, qui paraît exhaustive, ne prévoit-elle pas d'autres possibilités? Nous aimerions vraiment entendre le magistrat. Monsieur Pagani, vous avez fait le forcing pour présenter ce texte, vous avez fait une conférence de presse, vous avez l'air de comprendre tous les tenants et les aboutissants de ce projet d'arrêté: qu'attendez-vous pour nous donner des explications, pour nous expliquer le bien-fondé de ces éléments, afin que nous puissions nous positionner en connaissance de cause?

Puis, je remarque que nous n'avons plus un Conseil administratif qui gigote... Je vois que M^{me} la maire est assise dans nos rangs pour tenir des minicaucus, et il est désagréable d'entendre ces messes basses dans tous les coins de la salle. Merci, Madame la présidente, de veiller à ce que les engagements pris par les chefs de groupe tout à l'heure soient respectés.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Madame la présidente, en préambule, permettez-moi de vous féliciter de garder votre calme dans une pareille atmosphère.

Ce règlement souffre déjà dans son intitulé d'un manque de base légale, car dans n'importe quel règlement on cite le droit sur lequel le règlement s'appuie. C'est une première observation.

Puis, pour compléter ce que vient de dire M. Froidevaux, les façons de se déplacer – par deux, à pied ou à bicyclette – relèvent de l'ordre de service et non d'un règlement. Cela démontre la confusion régnant dans l'esprit des auteurs de ce règlement. De grâce, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, retirez ce règlement ou abstenez-vous de voter une sottise qui ne fera – je le répète – qu'affaiblir la Ville de Genève!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, vous aurez remarqué que, lorsqu'on interpelle le magistrat sur la forme, il réagit tout de suite. Là, il s'agit de répondre sur le fond d'un règlement qu'il a lui-même présenté, avec son groupe, et il serait normal qu'il s'exprime. Le magistrat choisira peut-être de conserver son mutisme, mais je me demande comment nous pourrions envisager les travaux qui vont suivre, dans les mois qui viennent, avec ce magistrat-là. En ce moment, on est en train de plomber l'ambiance, de plomber la façon dont nous pourrions travailler et le magistrat en porte une très grande responsabilité. J'aimerais donc que M. Pagani réponde aux interpellations de notre collègue Burri.

M. Olivier Fiumelli (R). Madame la présidente, j'ai une question à poser au groupe A gauche toute! ou à M. Pagani. On nous dit que les agents de la police

municipale travailleront dorénavant de jour comme de nuit. Cela semble être le point fort de ce règlement. Or la loi cantonale sur les agents de la police municipale dit déjà qu'ils travaillent de jour comme de nuit. J'aimerais donc savoir ce que vous entendez par là: s'agit-il de travailler vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ou la nuit s'arrête-t-elle pour vous à 22 h, à minuit ou à 2 h du matin? J'aimerais avoir des éclaircissements. Puisqu'un règlement est censé préciser la loi, j'aimerais avoir ces précisions. Mesdames et Messieurs, je vous invite à participer au débat avec nous, ce débat que vous avez voulu ouvrir. Je vous prie donc de répondre à ma question: qu'entendez-vous par l'expression «de jour comme de nuit»?

M. Simon Brandt (R). J'ai aussi des questions à poser à M. Pagani, ou aux membres d'A gauche toute!, c'est selon... A l'article 2, on précise «à pied ou à bicyclette». Or, pour le jour où il neigera, cela exclut-il les skis? (*Rires.*) Les policiers municipaux, anciennement les ASM, ont aussi patrouillé parfois à cheval: cela exclut-il le cheval? Quant à se déplacer à pied, il faudrait peut-être parler du type de chaussures: des bottes, des baskets, à velcro, à lacets? Ou peut-être à pieds nus, puisque le terme «à pied», pris littéralement, signifie à pieds nus, sans chaussettes... (*Rires et applaudissements.*)

Je poursuis. A l'alinéa 2, on parle des «abords des écoles et des crèches, des parcs...», mais pourquoi pas les bibliothèques? J'ai compris précédemment que l'insécurité régnait dans les bibliothèques. Je constate par ailleurs, à la lecture de cet article, que la police municipale ne peut pas intervenir ici, dans cette salle, car ce n'est pas un bâtiment public appartenant à la Ville, mais à l'Etat. Alors comment règle-t-on l'intervention de la police municipale dans cette salle, s'il y a un gros problème?

Je reprendrai la parole plus tard sur d'autres amendements. J'aurai juste encore une question concernant la lutte contre la violence domestique. Il me semble que la violence domestique a cours dans les appartements privés, mais on n'en parle pas à l'alinéa 2... Alors, comment va-t-on faire? Je remercie donc M. Pagani ou A gauche toute! de nous apporter des précisions, et à tout de suite pour la poursuite de ce débat...

M. Gary Bennaim (L). Mesdames et Messieurs, je regrette que le précédent intervenant, M. Brandt, ait oublié certains détails quant aux modes de transports. Naturellement, il est sympathique de s'intéresser à la partie chaussures, au fait d'aller à pied ou à vélo. Mais il serait aussi intéressant de procéder à l'audition du fabricant de chaussures municipales, parce qu'il y a certainement un cahier des charges bien particulier à établir, et je suis sûr que dans le cadre des marchés publics nous aurions droit au détail des composants des brodequins...

En ce qui concerne les vélos, nous pourrions aller jusqu'à demander quelle note fera la sonnette! Mais il faudrait surtout, avant que ces policiers municipaux soient en chemin, nous assurer que les phares soient correctement réglés, que la taille des roues soient conforme, que les guidons ne soient pas trop profilés, voire que les catadioptres sur les pédales soient de la couleur réglementaire.

Madame la présidente, je dépose un amendement qui propose l'audition du fabricant de chaussures municipales ainsi que du fournisseur des vélos de ladite police municipale, pour être sûrs que nos agents, si nous arrivons enfin à les avoir un jour, soient correctement équipés pour patrouiller dans les différents lieux qui restent à définir:

Projet d'amendement

Annexer au règlement le cahier des charges concernant la fabrication des chaussures et des vélos.

La présidente. Le bureau attend votre amendement, Monsieur Bennaim, et nous le mettrons aux voix.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, comme l'a rappelé mon collègue Jean-Marc Froidevaux, la Ville, au travers d'une expérience qui avait été tentée par le magistrat en charge de la sécurité, a utilisé ce qu'on appelle les Segway, ces engins qui permettent de se déplacer plus vite qu'à pied et différemment qu'à vélo. Les Segway sont utilisés à des fins policières aussi dans d'autres villes... Je vois certaines personnes sourire sur les bancs d'en face, mais il n'y a pas de quoi sourire: c'est un véritable outil qui est utilisé par d'autres polices, notamment à Berne, à Barcelone et dans d'autres villes. Ce moyen de transport donne une excellente visibilité aux agents municipaux et, pour en avoir discuté avec certains d'entre eux, je sais que c'est un outil apprécié par le personnel municipal.

Ce règlement, qui supprimerait donc la possibilité d'utiliser des Segway, pose un problème concernant des moyens de déplacement efficaces et modernes dont nous ne saurions nous priver.

(M. Pascal Holenweg pose un masque de «Scream» sur son micro.)

La présidente. Je prie le conseiller municipal M. Holenweg de bien vouloir retirer le masque qu'il a posé sur son micro, ou je demande à quelqu'un de l'enle-

ver... Même si vous considérez ce débat comme peu sérieux, il s'agit toutefois d'un débat démocratique!

M. Simon Brandt (R). A la lecture de l'article 2, alinéa 1, je constate que les agents doivent patrouiller «par deux». Or aux promotions, c'est-à-dire à la Fête des écoles, il y a plus de deux agents de la police municipale dans le parc des Bastions, si je ne m'abuse. Pour permettre aux agents de la police municipale d'être présents aux promotions, il est donc nécessaire de supprimer «par deux», sinon on exclut un rassemblement de plus de deux policiers municipaux au même endroit... Rendez-vous compte: dès que plus de deux agents sortiront du poste et mettront un pied sur le trottoir, sur le domaine public, ce sera une patrouille et cela violera le règlement... (*Rires.*) Vu que je suis soucieux d'un règlement applicable, cohérent et constructif, je pense nécessaire de supprimer également la mention «par deux».

La présidente. Monsieur Brandt, l'amendement de M. Froidevaux demande déjà de supprimer la mention: «par deux, à pied ou à bicyclette». Je passe la parole à M. Guy Dossan.

M. Guy Dossan (R). Madame la présidente, ma question s'adresse aussi au magistrat. Je vois que les agents doivent se déplacer par deux, comme vient de le dire M. Simon Brandt, mais après avoir entendu toute la journée parler de promotion de l'égalité, j'aimerais que le magistrat précise s'il s'agit de patrouilles mixtes ou seulement masculines. Si le magistrat ne sait pas quoi répondre, je propose qu'il essaie le cinquante/cinquante, ou le coup de téléphone à un ami, par exemple le juriste masqué... (*Rires et applaudissements.*) Ou encore le vote du public... Mais pour cela, on attendra quelques mois!

M. Robert Pattaroni (DC). En fait, sur le même sujet, je proposerai d'ajouter la mention suivante: «...dont au moins une femme...» (*Rires.*)

M. Adrien Genecand (R). Madame la présidente, je demande le vote nominal sur cet amendement...

La présidente. Etes-vous suivi par quatre membres du Conseil municipal au moins, Monsieur Genecand? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Bien,

nous passons au vote de l'amendement de MM. Froidevaux, Burri, Lathion et Rubeli qui demande la suppression à l'article 2, alinéa 1, de la mention: «par deux, à pied ou à bicyclette».

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est accepté par 33 oui contre 26 non.

(Applaudissements.)

Ont voté oui (33):

M. Alexis Barbey (L), M. Gary Benaïm (L), M. Thomas Boyer (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Julius Kubik (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Ont voté non (26):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Pierre Rumo (AGT), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Greuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (20):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Jacques Baud (HP), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Renate Cornu (L), M. Gérard Deshusses (S), M. Christophe Dunner (Ve), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M. Thierry Piguët (S),

M. Georges Queloz (L), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Salika Wenger (AGT).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente, n'a pas voté.

La présidente. Je demande à cette assemblée de reprendre son calme. Je passe la parole à M. Froidevaux pour qu'il développe l'amendement suivant.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Dans la deuxième phrase de l'article 2, il y a cette expression curieuse qui nous dit que les agents de sécurité doivent intervenir «tout particulièrement sur le domaine public». Là, je ne comprends pas bien. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, cet après-midi, nous avons quand même entendu la gauche nous présenter cette proposition. Certes, on ne s'en souvient pas très bien, c'était cet après-midi, il y avait encore cette luminosité particulière dans cette salle... Le magistrat nous a expliqué qu'un des griefs fait aux agents municipaux était que ceux-ci ne pouvaient pas intervenir sur la plaine de Plainpalais. Cela, c'était dans la bouche de M. Pagani, qui, manifestement, dans ce domaine a une connaissance extrêmement éclairée... Curieusement, il nous expliquait que la plaine de Plainpalais n'était pas le domaine public au sens étroit et que, en conséquence, la police municipale ne pouvait y intervenir. Et ici, dans ce règlement, il est dit: «...tout particulièrement sur le domaine public», alors qu'on a compris que l'objectif de ce règlement était d'intervenir sur le domaine privé de la Ville de Genève qui est ouvert au public. En l'occurrence, ce règlement dit exactement le contraire de ce que M. le magistrat Pagani estimait fondamental qu'il contienne.

Sur ce point, je compte vraiment sur le soutien de la gauche pour corriger le résultat d'une relecture beaucoup trop rapide de ce texte. Si les auteurs l'avaient relu avec toute l'attention commandée, ils auraient bien sûr fait cet amendement à ma place, de sorte que l'objectif recherché – d'après ce que nous avons pu comprendre de certaines paroles haineuses – soit enfin atteint.

C'est donc un amendement simple, qui devrait faire l'unanimité. De fait, la police municipale intervient partout sur le territoire de la municipalité et ce n'est pas la peine de le préciser:

Projet d'amendement

Suppression à l'article 2, alinéa 1, de la mention: «tout particulièrement sur le domaine public».

La présidente. Je passe la parole à M. Fiumelli... (*Protestations.*)

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que je suis rapporteur de minorité et que je peux donc m'exprimer quand je veux sur le budget...

La présidente. Non, Monsieur Fiumelli, nous ne sommes plus dans le cadre du budget, puisque cette assemblée a accepté une urgence, à savoir le projet d'arrêté PA-120...

M. Olivier Fiumelli. Madame la présidente, n'est-ce pas la séance où nous discutons du budget et où nous le votons? Quoi qu'il en soit je m'adresse ici tout particulièrement aux conseillers municipaux membres de la commission des finances. Nous avons eu un long débat sur ces questions en commission des finances et nous avons tous été très choqués d'apprendre que, sur le domaine privé de la Ville de Genève, le département des finances, celui de M^{me} Salerno, avait engagé depuis plusieurs années des entreprises privées pour assurer la sécurité. Je dois donc comprendre, Mesdames et Messieurs, puisque vous maintenez cette mission unique des agents de la police municipale qui ne doivent intervenir que sur le domaine public, que vous allez continuer à engager des polices privées pour assurer la sécurité du domaine privé de la Ville de Genève.

Personnellement, en tant que personne attachée au respect de l'Etat et du droit public, je suis particulièrement choqué que vous vouliez continuer dans cette démarche. En tout cas, je ne participerai pas à cela et c'est pourquoi je soutiens cet excellent amendement de Jean-Marc Froidevaux.

La présidente. J'aimerais faire une petite mise au point. Jusqu'ici, j'ai été plutôt large d'esprit et j'ai laissé, autant de fois que possible et consciemment, la parole à tout le monde, de manière illimitée. Mais, au vu de la pluie d'amendements qui arrivent, nous allons scrupuleusement nous en tenir à deux interventions par personne, sauf pour les auteurs d'un amendement, et au temps de parole réglementaire. Monsieur Simon Brandt, vous avez la parole.

M. Simon Brandt (R). Pour appuyer l'amendement de M. Froidevaux, nous demandons des précisions à M. Pagani. Je crois savoir que la Ville de Genève est propriétaire de terrains en dehors de la commune, à Vernier, aux Evaux... La police municipale pourra-t-elle intervenir lors d'événements organisés en dehors

du territoire communal, mais sur des terrains ou dans des immeubles propriétés de la Ville? J'aimerais que M. Pagani, en tant que responsable des bâtiments publics et notamment de leur entretien, nous réponde, parce que je pense que la présence des policiers municipaux peut prévenir les incivilités sur ces bâtiments, évitant ainsi que vous n'ayez pas ensuite à nous demander des crédits pour les rénover ou les réparer. Je vous remercie, Monsieur Pagani, de nous dire si ce règlement permettra l'intervention des agents de la police municipale en dehors du territoire de la Ville, sur des terrains et immeubles propriétés de la commune.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Etant donné la pluie d'amendements, Mesdames et Messieurs, pourriez-vous éviter de poser de multiples questions, car cela ne fait que compliquer le débat et M. Froidevaux ne s'y retrouvera pas? Monsieur Genecand, vous avez la parole.

M. Adrien Genecand (R). Madame la présidente, pour que nous arrêtions de poser des questions, il faudrait qu'on nous donne enfin des réponses! Une de nos questions fondamentales était de savoir si la mention «de jour comme de nuit» impliquait de travailler vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Sans réponse, j'imagine que c'est le cas et je pense qu'il serait utile d'auditionner les syndicats pour savoir ce qu'ils en pensent et si c'est bien raisonnable. Je demande donc formellement l'audition des syndicats et le vote nominal à ce sujet.

La présidente. Nous attendons votre amendement, Monsieur Genecand, sur lequel vous préciserez que vous demandez le vote nominal, car je ne pourrai pas tout retenir...

Je mets donc aux voix ce troisième amendement de MM. Froidevaux, Burri, Lathion et Rubeli qui demande la suppression à l'article 2, alinéa 1, de la mention: «...tout particulièrement sur le domaine public».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 33 oui contre 31 non.

La présidente. Nous passons à l'amendement suivant et je donne la parole à M. Froidevaux.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Madame la présidente, vous êtes gentille de me donner la parole spontanément, mais il y a d'autres signataires de ces amendements, je ne suis pas le seul, c'est un travail collectif de l'ensemble de la droite...

La présidente. Monsieur Froidevaux, j'avais compris que vous souhaitiez vous exprimer sur chacun des amendements... Ai-je mal compris?

M. Jean-Marc Froidevaux. En fait, je ne revendique rien, Madame la présidente. Si vous me donnez la parole, je la prends, mais je ne voudrais pas que d'autres soient frustrés, d'autant plus qu'apparemment le Conseil municipal semble croire que je suis le seul signataire. En l'occurrence, ce n'est pas vrai, la droite tout entière a signé ces amendements.

L'article 2, alinéa 1, se termine par une phrase dont nous avons conclu, après en avoir fait l'exégèse, qu'elle ne voulait rien dire. Je la lis pour que chacun en profite: «La police municipale doit coordonner ses actions préventives d'intégration et de sécurité avec les services répondant aux besoins des citoyennes et citoyens dans ces domaines»... (*Brouhaha.*)

La présidente. Monsieur Froidevaux, pardonnez-moi de vous interrompre... Mesdames et Messieurs, j'aimerais un peu de silence, s'il vous plaît! Poursuivez, Monsieur Froidevaux.

M. Jean-Marc Froidevaux. Cette phrase mérite une lecture pour en approfondir le contenu. En effet, il y a des actions préventives d'intégration, il y a des actions préventives de sécurité, mais il n'y a pas d'autres actions préventives, bien sûr. La prévention tend exclusivement à l'intégration par la sécurité, ou à la sécurité par l'intégration – comme on me le souffle à l'instant, c'est effectivement un charabia municipal... Quant à agir «avec les services répondant aux besoins des citoyennes et citoyens dans ces domaines», effectivement, ce n'est plus une pizza, on ne s'y retrouve pas... (*Rires.*)

Nous avons fait un effort pour essayer de donner un sens à cette phrase. Nous avons quelques projets de réécriture de cette phrase, ils font partie de la deuxième série d'amendements que nous vous proposerons, Madame la présidente, si celui-ci n'avait pas l'heur de plaire, mais je crois qu'il mérite le même sort que les deux amendements précédents. En conséquence, nous déposons l'amendement suivant, car cette dernière phrase n'ajoute rien au débat:

Projet d'amendement

Suppression à l'article 2 de la dernière phrase de l'alinéa 1.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 34 non contre 33 oui (1 abstention).

La présidente. Pour développer l'amendement suivant, je cède la parole à l'un des dépositaires de cet amendement... Monsieur Froidevaux, vous avez la parole!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Cet amendement concerne l'article 2, alinéa 2. Pour ceux qui n'ont pas le texte, je vous le lis: «Cette présence des agent-e-s s'applique dans tous les quartiers – faut-il le préciser, dès lors qu'on parle de l'ensemble du territoire de la Ville? – notamment dans les secteurs animés tard le soir, ainsi qu'aux abords des écoles et des crèches – les écoles et les crèches sont-elles animées tard le soir? – des parcs, des bâtiments et établissements publics, des manifestations ou des événements organisés sur le territoire de la Ville de Genève.»

Il faut comprendre que, dans cette liste, tous les lieux sont concernés. Dans un premier temps, j'avais proposé d'écrire que «le règlement s'applique», point à la ligne, car cela me paraissait être un résumé suffisant. Mais le comité de relecture m'a rétorqué qu'on pourrait tout aussi bien ne rien écrire du tout... (*Brouhaha.*) Madame la présidente, cela n'intéresse personne, nous l'avons compris, mais vous au moins, pouvez-vous m'écouter?

Dès lors qu'on a expliqué qu'il y avait lieu de requérir la présence des agents de la police municipale partout et en tout temps – un peu comme M^{me} la maire, ce soir, qui est partout et en tout temps dans cette salle – il y a lieu de supprimer l'alinéa 2 de l'article 2, dont on cherche désespérément à comprendre le sens:

Projet d'amendement

Suppression de l'alinéa 2 de l'article 2.

M. Thomas Boyer (R). J'avoue que je ne sais plus très bien où nous en sommes dans ce débat... Nous sommes en plein Grand Guignol et j'espère que chacun rentrera ce soir la honte au front!

Cela étant, j'ai une question à poser au magistrat qui nous a proposé ce règlement, et qui est en plein caucus avec son groupe... Excusez-moi, Monsieur Pagani, de vous déranger! Madame la présidente, est-il possible d'avoir l'attention du conseiller administratif?

Monsieur le conseiller administratif, j'aimerais juste avoir une réponse à une question. En relisant ce projet de règlement, et vous comprendrez que nous ayons à cœur les conditions de travail de la police dans notre Ville, nous nous interro-

Budget 2011 – Projet d'arrêté: règlement des agent-e-s de la police municipale

gions sur les conditions de rémunération, notamment la nuit, puisque les agents doivent travailler de jour comme de nuit, et sur la manière dont seront réglés leur débours. Merci de bien vouloir nous apporter quelques précisions à ce sujet.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 33 oui (1 abstention).

La présidente. L'amendement suivant concerne l'article 2, alinéa 4. Je donne la parole à l'un des signataires... Monsieur Jean-Marc Froidevaux, nous vous écoutons!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Madame la présidente, l'article 2, alinéa 4, est un inventaire. Certaines choses sont contenues dans la loi et il est inutile de les répéter; d'autres ne sont pas contenues dans la loi et il est en conséquence impossible de les inventer. Partant de là, pourquoi parler de ce qui est acquis et de ce qui n'est pas possible? La loi cantonale détermine le cahier des charges de la police municipale et le bon sens commande de ne pas se répéter. Nous suggérons donc de procéder à la suppression de l'alinéa 4 de l'article 2:

Projet d'amendement

Suppression de l'alinéa 4 de l'article 2.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 33 oui.

La présidente. L'amendement suivant concerne l'article 2, alinéa 5. Je passe la parole à M. Froidevaux.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). De nouveau, l'alinéa 5 ne fait rien d'autre que de dire ce qui est écrit dans la loi: «Les agent-e-s de la police municipale peuvent infliger des amendes de leurs compétences, selon les limites du droit cantonal et fédéral, ou dresser des rapports destinés à la police cantonale»... (*Brouhaha.*)

La présidente. Madame Wenger, Monsieur Pagani, Monsieur Dramé, pouvez-vous faire silence dans cette salle, s'il vous plaît?

M. Jean-Marc Froidevaux. A titre de parenthèse, Madame la présidente, je rappelle aux membres d'A gauche toute! qu'ils peuvent retirer leur projet d'arrêté à tout instant et qu'il est peu probable que l'Entente trouve adéquat de le reprendre à son compte! Si ce débat les insupporte, si, gagnés par quelque conscience, il leur semblait préférable que ce débat n'ait pas lieu, personne ne s'opposerait dans cette salle à ce que les auteurs retirent leur projet d'arrêté! Mesdames et Messieurs, plutôt que d'être étrangers au débat, plutôt que de regarder les étoiles quand il y a lieu de se préoccuper du texte même que vous nous proposez, vous avez toujours le loisir, sans rougir, de nous dire que vous en avez fait le tour, et que vous souhaitez voir le débat budgétaire reprendre sa place. Ce qui, de notre côté, nous mettrait en joie.

Mais en l'espèce, j'en suis désolé, nous avons à nous préoccuper du texte, et ici de la compétence des agents municipaux pour dresser des procès-verbaux d'amende, voire de dénonciation à la police cantonale. Comme chacun est préoccupé par le sort du centime additionnel, c'est une question essentielle que de savoir à quel titre un agent municipal peut procéder à l'établissement d'une amende. Il ne peut y procéder sur la base du règlement municipal, qui ne lui fixe aucune autorité en ce sens, mais seulement sur la base de la loi. C'est la Convention européenne des droits de l'homme qui exige qu'une amende soit fondée sur la loi. En conséquence, si la disposition de l'alinéa 5 à l'article 2 n'était pas inutile, ce serait plus grave encore, car ce serait contraire aux droits de l'homme.

Une fois de plus, Madame la présidente, je rappelle ce geste solennel que vous avez voulu de notre part hier et dont je vous félicite, cette minute de silence que nous avons observée en l'honneur des défenseurs des droits de l'homme. Mais, ce soir, vous voyez que le Conseil municipal, quand on lui parle d'une trahison des droits de l'homme dans ce texte, n'en a cure: il bavarde et il est indifférent à ces questions. La prochaine fois qu'il s'agira de parler des droits de l'homme, Madame la présidente, vous inviterez plutôt ce Conseil municipal à se lever et à se réfugier à la buvette, parce que, manifestement, sa seule dignité est de manger des cacahuètes!

M. Simon Brandt (R). D'abord, Madame la présidente, pour appuyer M. Froidevaux sur son amendement, je rappellerai que, dans la vision de la police selon A gauche toute!, il manque une compétence, celle d'André Hediger! Je ne vois nulle part la possibilité pour le magistrat de faire sauter ses amendes... (*Rires.*) Est-ce un oubli, est-ce normal? Puisqu'on veut revenir à la police d'André Hediger, je m'étonne que cette compétence primaire pour la police municipale n'apparaisse pas.

Ensuite, je me pose une autre question. Il est écrit à l'alinéa 5: «dresser des rapports destinés à la police cantonale». Cela exclut-il tout rapport auprès de

n'importe quel conseiller administratif, fût-il en charge du service? Alors, qui sera au final la personne de tutelle dudit service? Comment fait-on pour transmettre un rapport à une autre police municipale d'une autre commune, dès lors que cet article l'empêche?

Je vous recommande de voter l'amendement de M. Froidevaux, faute de quoi, par souci de lisibilité et d'applicabilité, nous serons obligés d'ajouter un alinéa permettant aux magistrats de gauche de faire sauter les amendes d'ordre et de recevoir des rapports, car ce règlement, faute de le dire, l'interdit.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous sommes favorables à la suppression de l'alinéa 5, bien sûr. Mais nous sommes aussi très étonnés du silence de la gauche, notamment d'A gauche toute! Nous nous demandons de plus en plus, face à ce règlement visiblement indéfendable, d'où provient ce texte. Nous avons l'impression que la gauche a posté ce règlement à l'intention du Conseil municipal, mais qu'elle est incapable de le défendre. Provient-il de Moscou? Y a-t-il une société secrète qui émet des règlements que la gauche poste au Conseil municipal? C'est ma grande interrogation face à au silence de la gauche.

M. Rémy Burri (R). Je vois que nos camarades de gauche sont en plein caucus et j'espère qu'ils discutent pour mettre fin à cette mascarade! On peut rêver... Je prends la parole pour dire que nous allons abonder dans le sens de M. Brandt concernant le pouvoir discrétionnaire qui serait accordé aux magistrats. M. Simon Brandt a rappelé que c'était une coutume qui avait cours sous M. Hediger, mais j'aimerais rappeler que cette coutume a déjà été remise au goût du jour par les nouveaux magistrats, puisque, lors des manifestations qui ont eu lieu au mois de mai, une majorité de l'exécutif a fait sauter une amende qui, comme par hasard, concernait des amis du même bord politique!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 34 non contre 31 oui (2 abstentions).

La présidente. Je passe de nouveau la parole à M. Froidevaux pour défendre l'amendement suivant.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Cet amendement est extrêmement simple. Madame la présidente, comme femme de gauche, vous êtes sensible au respect de la sphère privée et vous ici, Mesdames et Messieurs, vous savez tous que le

contrôle d'identité constitue par nature une violation de la sphère privée. A partir de là, il va de soi qu'un contrôle d'identité ne peut pas être ordonné à l'initiative de l'agent qui s'en charge, mais exclusivement sur la base de la loi qui détermine les conditions matérielles et les conditions formelles, à savoir les circonstances qui fondent un contrôle d'identité.

A défaut, bien sûr, un contrôle d'identité est une agression tout à fait connue et qui porte le nom de «délit de sale gueule». C'est la raison pour laquelle en aucune manière un contrôle d'identité ne peut être laissé à la seule libre appréciation de la personne qui y procède. Celle-ci a l'obligation d'y procéder sur la base d'un motif sérieux, sur la base d'un doute quant à l'identité de la personne qui est en cause. A défaut de quoi, il ne peut pas y avoir de contrôle d'identité.

Dans ces circonstances, fonder un contrôle d'identité sur un règlement municipal, une fois encore, est une violation de la Convention européenne des droits de l'homme, puisque, comme je le disais tout à l'heure, cette convention ne permet des atteintes à la liberté individuelle que fondées sur la loi. Or un règlement n'est pas une loi et, en cela, il ne peut pas autoriser un contrôle d'identité. Pour éviter toute confusion et parce que, une fois encore, nous sommes ici des gens soucieux du respect des droits de l'homme, nous vous demandons, Madame la présidente, de mettre au vote un simple rétablissement de la conformité juridique minimum du texte, à savoir l'abrogation de l'article 3:

Projet d'amendement

Suppression de l'article 3.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alexandra Rys, vice-présidente.)

M. Simon Brandt (R). Je suis estomaqué par l'intervention de M. Froidevaux qui parle du respect des droits humains! Qu'en est-il du respect des animaux? Je constate à l'article 2, alinéa 4, lettre g), que les agents de la police municipale sont chargés de la surveillance des chiens. Comment allons-nous exiger d'un chien qu'il prouve son identité? (*Exclamations et rires.*) Par sa médaille? Ou peut-être pourra-t-il le faire oralement: «Ouah, ouah!» Que va faire un chien qui s'est éloigné de son maître ou de sa maîtresse et qui n'aura certainement pas ses papiers sur lui? Comme on a coupé précédemment la ligne budgétaire destinée aux caninettes, il risque de se faire doublement amender, alors même que la gauche dénonce la double peine à longueur d'année! (*Applaudissements.*)

M. Froidevaux parlait du respect des droits humains. Quant à moi, Mesdames et Messieurs, je fais appel à votre bon sens également pour le respect des animaux. Vous devez comprendre que cet article sur le contrôle d'identité n'est simplement pas sérieux. Et si sa suppression ne devait pas être votée, nous serions contraints de rajouter quelques exemples: en dehors de la surveillance des chiens, celle des chats, des renards, des rats, des mouettes, des pigeons, qu'on doit compter à longueur d'année et qui ne sont pas concernés par ce règlement. Ce règlement est discriminatoire à l'égard des chiens, Mesdames et Messieurs, et je vous prie d'en tenir compte lorsque vous voterez l'amendement de M. Froidevaux!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 32 non contre 31 oui.

La présidente. L'amendement suivant que j'ai sous les yeux demande la suppression de l'article 4. Je donne la parole à l'un des proposants, c'est-à-dire à M. Froidevaux!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Dans un règlement, on essaie autant que possible d'avoir une unité de la matière. En l'occurrence, il est difficile de comprendre l'article 4. Soit on a fait le règlement pour pouvoir y glisser l'article 4, auquel cas nous avons bien fait de proposer la suppression du reste. Soit on a fait ce règlement pour fixer des règles de police, auquel cas nous ne comprenons pas pourquoi il mentionne qu'on va engager 25 agents de la police municipale durant quatre ans.

Cela signifierait implicitement, si nous votions ce projet de règlement ce soir – ce qui, à Dieu ne plaise, n'arrivera pas – que dans quatre ans il faudrait l'abroger. Ce serait quand même embêtant! On aurait fait un règlement pour organiser le travail de 100 agents et à peine les aurait-on engagés qu'il faudrait prévoir l'abrogation de ce règlement. Faute de quoi, au bout de huit ans, nous aurions 200 agents et, par hypothèse, au bout de douze ans nous en aurions 300, à l'image de la progression arithmétique du nénuphar sur l'étang. C'est là une méthode législative sur laquelle il faut être un peu prudent. A raison de 25 agents par année, au bout d'un siècle nous aurions 2500 agents de sécurité: les objectifs de sécurité de la Ville sont certes importants, mais ne vont probablement pas jusque-là...

Alors, soit on rédige un article 7 nouveau qui dit que le présent règlement est abrogé à telle date, et je vous suggère la date de sa votation... (*Rires.*) Soit on reconnaît que cet article 4 est très mal rédigé et on fait, dans un deuxième temps, des propositions de modifications. Quoi qu'il en soit, à la première lecture, il est évident que c'est un article incongru, dans ce règlement qui vise les contrôles de

sécurité, les patrouilles à pied, à vélo ou dans des véhicules modernes dont, décemment, je ne peux connaître le nom, parce qu'ils ne sont pas de ma génération...

Cet article 4 dont le but est d'engager 100 agents municipaux n'a pas de sens. Le cas échéant, passons directement au débat budgétaire et votons ces engagements. Vous savez que nous y sommes acquis; il se trouve que vous ne l'êtes pas et que si nous en sommes là, encore et toujours, c'est uniquement parce que vous êtes incapables de tourner deux fois la langue dans votre bouche avant de faire des propositions et que, d'incongruité en incongruité, on en arrive là!

L'hypothèse qui nous permettrait à tous de nous en sortir aimablement, c'est celle où vous retireriez ce règlement tout entier et où nous voterions 25 agents au budget 2011, ce qui permettrait d'atteindre la totalité des objectifs de ce règlement de manière heureuse. Mais, à défaut que vous retiriez votre texte, cette proposition, nous maintenons notre amendement:

Projet d'amendement

Suppression de l'article 4.

M. Olivier Fiumelli (R). Je rejoins tout à fait M. Froidevaux sur les aspects budgétaires de cet article 4. En plus, un autre aspect me dérange dans cet article qui est intitulé: «Les agent-e-s sur le terrain». Cela signifie-t-il qu'il y aurait des agents qui ne seraient pas sur le terrain? A moins que ce soit l'article 6 qui prévoit des agents qui ne soient pas sur le terrain, ce qui expliquerait que cet article 6 manque précisément dans ce règlement... (*N.d.l.r.: Dans le texte initial, l'article 6 portait le numéro 7. Corrigé au Mémorial.*) Monsieur Piguët, vous qui savez compter, où est l'article 6? (*Exclamations et rires.*)

Par ailleurs, un autre point me dérange profondément. L'article 5 prévoit des postes de police et je me demande pourquoi on veut prévoir des postes de police, dès lors que les agents vont patrouiller en permanence, à pied... Ils ne vont donc pas s'arrêter! J'ai du mal à comprendre comment un syndicaliste aussi chevronné que M. Pagani peut exiger de ces agents qu'ils patrouillent en permanence, soit sans pause. Dites-moi à quel moment ces agents pourront rédiger leurs rapports d'intervention. Allez-vous les doter d'ordinateurs portables et devront-ils rédiger leurs rapports en marchant, en même temps qu'ils patrouillent? Auront-ils aussi des chaises percées pour faire les choses dont je ne peux pas parler ici? Car patrouiller en permanence, c'est vraiment difficile!

Pour les raisons budgétaires que vient d'évoquer M. Froidevaux et pour des raisons d'impraticabilité, je vous recommande vivement de supprimer cet

article 4 – et de nous dire, Monsieur Piguet, ce que vous vouliez mettre dans l'article 6...

M. Simon Brandt (R). Quand on voit les missions indiquées à l'alinéa 4 de l'article 2, on comprend qu'elles sont exhaustives. Mais je me réjouis de voir certaines de ces missions confiées aux agents de la police municipale. La première – «a) du contrôle de l'usage accru du domaine public» – englobe la lutte contre la mendicité, qui est un usage abusif du domaine public. Alors, merci à A gauche toute! de donner la compétence à la police municipale de lutter contre la mendicité! S'agissant de la lutte contre le bruit, à la lettre d), nous avons souvent reçu des pétitions dénonçant le fait que l'Usine dépassait les normes légales en matière de bruit. Alors, je prends bonne note qu'une des premières missions de la police municipale, avec ce nouveau règlement, sera d'organiser une descente à l'Usine pour s'assurer que les normes sur le bruit sont respectées... C'est en tout cas comme cela que je le comprends.

La lettre f) mentionne «la prévention et la répression en matière de propreté sur le domaine public, notamment en ce qui concerne les objets encombrants, les détritus, les déjections canines, etc.». Là, c'est le «etc.» qui m'intéresse: j'aimerais savoir si les tracts sur les passages piétons ou les tags sur les murs en font partie. On peut considérer les tags comme un abus, de même que les tracts du Parti du travail en 2003, sous André Hediger, imprimés sur les passages piétons: «Votez Parti du travail». Pourra-t-on amender un parti qui abuserait et polluerait le domaine public via cet article?

Cet article est intéressant, mais le problème est qu'il est exhaustif. Je compte sept missions données à la police municipale, très bien, mais que peut faire un policier municipal lorsqu'il voit un voleur à la tire arracher un sac? Rien, car le règlement ne le prévoit pas! (*Rires.*) Que fait un policier municipal lorsqu'il voit un hold-up? Rien, il ne peut même pas appeler la gendarmerie, le règlement ne le prévoit pas! Que fait un policier municipal lorsqu'une vieille dame glisse à cause du verglas? Rien, le règlement ne lui permet pas de l'aider! Que fait un policier municipal lorsqu'il voit un enfant se faire racketter? Rien, car il n'est pas indiqué que la police municipale est chargée de la sécurité dans les préaux d'école, du moins dans l'article qui liste ses missions.

C'est assez curieux, car avec cet article on lie les mains de la police municipale de manière quasi définitive, en l'empêchant d'agir en cas de flagrant délit. Il n'est même pas indiqué que les agents de la police municipale peuvent agir en cas de flagrant délit constaté. Ignorer cela, c'est enlever tout le volet répressif et c'est donc bien créer des nouveaux agents municipaux ou, plus précisément, la police d'A gauche toute!

La présidente. Je vous remercie, Monsieur Brandt, de votre intéressante argumentation, mais nous étions en train de parler de l'amendement visant l'article 4...

M. Georges Queloz (L). Je suis assez préoccupé par la proposition d'engager 25 agents de la police municipale chaque année. Je voudrais donner un tuyau à nos amis de gauche et leur suggérer de déposer un amendement visant à ce que, chaque année, on double ces engagements: 25 cette année, 50 l'année prochaine, puis 100, etc. Ainsi, dans vingt ans, toute la population travaillera au service des agents municipaux et vous aurez réglé le problème du chômage... (*Rires et applaudissements.*)

M. Rémy Burri (R). Mesdames et Messieurs de la gauche, nous avons bientôt atteint deux heures de débat sur votre projet de règlement. Cela ne vous fait-il pas un peu réfléchir? Vous rendez-vous compte que votre règlement est déjà tellement ridicule qu'il n'a même pas besoin de nos amendements, pas si fantaisistes que cela d'ailleurs?

Je vous rappelle que, derrière ce règlement, il y a du personnel, des collaborateurs de la Ville de Genève qui sont concernés par cette mascarade que vous nous faites vivre. Avez-vous pensé que vous deviez un minimum de respect à ces gens-là?... (*Remarque de M^{me} Wenger.*) Madame la présidente, je vous demande de reprendre M^{me} Wenger, qui vient d'intervenir contrairement aux engagements pris...

La présidente. Monsieur Burri, il se trouve que nous recevons à peu près un amendement toutes les dix secondes, amendements qui sont par ailleurs difficiles à déchiffrer. Je ferai volontiers toutes les remarques possibles à M^{me} Wenger, mais je dois d'abord m'assurer que le bureau puisse comprendre le sens des amendements qui sont déposés. Cela dit, Monsieur Burri, il m'apparaît que présentement le silence est revenu dans cette salle et que vous pouvez poursuivre.

M. Rémy Burri. Merci, Madame la présidente. J'aimerais donc relever, une fois de plus, que ce projet de règlement est particulièrement malheureux. Voilà longtemps que nous parlons de sécurité. Or nous devons quand même constater qu'en trois ans et demi le magistrat en charge de ce domaine a fait un travail extraordinaire, avec des gens qui étaient à peine des gardes champêtres lorsqu'il en a hérité de son prédécesseur. Aujourd'hui, nous avons enfin une vraie police municipale qui s'occupe de la sécurité de proximité. Alors, nous vous le demandons

une fois encore, nous vous tendons à nouveau la perche: Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, retirez ce projet d'arrêté ridicule!

M. Simon Brandt (R). Je reprends la parole parce que, tout à l'heure, je ne me suis pas exprimé sur le bon amendement. Par souci de cohérence, vous comprendrez qu'il faut que je m'exprime sur le bon, à savoir la suppression de l'article 4.

Ce qui m'inquiète dans cet article 4, c'est que les agents municipaux devront patrouiller en permanence. Je crois savoir qu'il existe une loi sur le travail qui limite le taux horaire par semaine, qui veut qu'on ne travaille qu'un certain nombre d'heures par jour, et qui fixe des vacances. Alors, en gros, cet article viole tous les règlements, codes et lois sur le travail. Si les policiers municipaux doivent patrouiller en permanence, quand vont-ils manger, dormir, partir en vacances? (*Rires.*) On veut entrer dans l'opérationnel, mais il faut savoir ce qu'il y a derrière. En indiquant qu'ils patrouillent «en permanence», on viole le droit supérieur et les droits des travailleurs pour lesquels vous prétendez vous battre à longueur d'année.

Ce règlement se moque du travail de la police municipale, des droits des travailleurs que sont les policiers municipaux et de la population, car on est en train de lier les mains de la police municipale pour la faire quitter le giron de la République, pour en faire une police indépendante, une police politisée, au service d'une vision politique on ne peut plus étroite. Ce règlement dit quasiment que les agents municipaux devront marcher à pas de saucisson dans la rue pour ne pas trop empiéter sur le domaine public! C'est simplement ridicule, Mesdames et Messieurs!

L'article 4 doit obligatoirement être supprimé, faute de quoi, je crains les réactions du syndicat SIT, qui avait bien dit que le statut du personnel devait respecter les droits du travailleur.

Mis aux voix, l'amendement visant la suppression de l'article 4 est refusé par 34 non contre 32 oui.

La présidente. L'amendement suivant dans la pile est un amendement de M. Bennaim. Je lui passe donc la parole.

M. Gary Bennaim (L). Madame la présidente, je me suis déjà exprimé sur ce point tout à l'heure. Dans le cadre de l'article 5, Dispositions complémentaires, je pense qu'il est vraiment très important que nous exigions des détails sur les bro-

dequins et les vélos, pour le plus grand confort et la sécurité de nos agents de la police municipale. Je propose donc l’amendement suivant:

Projet d’amendement

Ajouter à la liste le cahier des charges concernant la fabrication des chaussures et des vélos.

Mis aux voix, l’amendement ci-dessus est refusé par 35 non contre 29 oui (2 abstentions).

La présidente. L’amendement suivant émane de l’Entente et vise à supprimer à l’article 2, alinéa 4, les lettres a) et b). Je passe la parole à M. Brandt pour défendre cet amendement.

M. Simon Brandt (R). Merci, Madame la présidente. Effectivement, étant donné que cet article 2, alinéa 4, existe toujours, il s’agit de le rendre applicable. La lettre b) parle de la lutte contre la violence domestique. En gros, on veut envoyer la police municipale dans les appartements privés des gens, on veut l’envoyer défoncer des portes à 3 h du matin sur réquisition. D’ailleurs, je pourrais aussi comprendre la violence domestique comme étant l’attitude de la majorité municipale à l’égard de sa minorité, vu qu’on est ici dans un espace clos – peut-être pourrais-je le lire ainsi...

Mesdames et Messieurs, encore une fois, la lutte contre la violence domestique est une tâche cantonale de gendarmerie, en termes d’intervention, et de police judiciaire en termes d’enquête, mais en aucun cas une tâche de police municipale. D’ailleurs, s’agissant de violence domestique, quelqu’un qui battrait son chien ne serait pas concerné par cet article. Il y a donc impunité pour les gens qui maltraitent les animaux. Je ne comprends pas comment on peut être aussi sectaire! (*Exclamations.*) Effectivement, ce que je dis est ridicule, mais à vouloir faire des règlements sur des choses qu’on ne connaît pas, à délimiter des domaines qui ne sont pas de la compétence de la police municipale, on est ridicule!

La lettre a) parle du contrôle de l’usage accru du domaine public. Pour cela, il y a des contrôleurs du domaine public. Pourquoi voulez-vous demander à des policiers municipaux, qui sont formés, équipés et engagés pour faire de la sécurité de proximité, de l’îlotage, d’aller contrôler le domaine public? A gauche toute! vise là l’exercice des droits politiques: je vois bien les policiers municipaux, munis d’une longue règle à la place de la matraque, aller mesurer à la place

du Molard, tous les samedis, la taille de chaque stand! Voilà les compétences de la police municipale: s’assurer que les stands politiques sont mis correctement, s’assurer que le domaine public n’est pas surchargé.

Je me pose également la question, sachant qu’ici nous sommes aussi sur le domaine public, si cet article donne le droit à la police municipale d’intervenir dans la salle. Je me permets de faire remarquer que, selon notre règlement, la police municipale a la compétence d’intervenir dans cette salle s’il y avait un gros problème – c’est d’ailleurs pour cela qu’il y a un agent aux deux entrées – mais on n’en parle pas dans ce projet d’arrêté. *De facto*, on exclut la possibilité pour la police municipale d’intervenir dans la salle du Conseil municipal en cas de problème.

Mesdames et Messieurs, de grâce, soyez simplement cohérents! La lutte contre les violences domestiques n’est pas une compétence de la police municipale. J’aimerais d’ailleurs qu’on m’explique comment les policiers municipaux sauront qu’il y a violence domestique à tel endroit. Sur appel anonyme, sur réquisition de la gendarmerie, sur SMS envoyé par ce Conseil municipal? Interviendront-ils contre les violences domestiques chez leurs voisins? Expliquez-moi comment on va appliquer l’article sur la violence domestique sachant que ce n’est pas une compétence de police municipale, mais de gendarmerie!

Je conclurai en disant que je suis navré de me moquer comme cela de la violence domestique, car c’est un sujet grave. Mais venir dire que c’est à la police municipale d’agir contre la violence domestique, alors qu’elle n’a ni compétences ni moyens, c’est non seulement prendre des vessies pour des lanternes, mais c’est surtout se moquer des gens et minimiser l’importance de ces violences à Genève. Voilà pourquoi nous déposons l’amendement suivant:

Projet d’amendement

Supprimer à l’article 2, alinéa 4, les lettres a) et b).

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je m’exprime en tant que magistrat du pouvoir judiciaire. La violence domestique, le préopinant vient de le dire, est une compétence de police judiciaire. Cela veut dire qu’il appartient à l’officier de police d’inculper le délinquant. Ensuite, il appartient au juge d’instruction de délivrer un mandat d’arrêt, puis, au bout d’une semaine, il appartient à la Chambre d’accusation – dont je fais partie – de se prononcer.

Vous voyez bien, Mesdames et Messieurs, que c'est une monstruosité juridique qui vous est proposée ce soir en impliquant la police municipale dans la violence domestique. Je l'ai dit lors d'une de mes précédentes prises de parole, il existe une loi spécifique au plan cantonal et, j'en suis bien navré, le nègre ou le plumitif qui a rédigé ce mauvais projet a véritablement commis là une monstruosité!

M. Salvatore Vitanza (R). En complément de ce que vient de dire M. Hämmerli, je rappelle qu'il y a également un bureau des violences domestiques au sein de l'Office des droits humains, qui dépend du Département cantonal de la sécurité, de la police et de l'environnement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, si d'aventure on devait renvoyer cet objet en commission, parce qu'il ne pourrait pas passer la rampe, il faudrait naturellement auditionner cet office.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus recueille 33 oui et 33 non. La présidente départage les voix en votant non. L'amendement est refusé.

La présidente. L'amendement suivant est présenté par le groupe démocrate-chrétien. Il s'agit d'ajouter à l'article 2, alinéa 1, la mention: «Ils agissent (...) par deux, dont au moins une femme». Je cède la parole à M. Pattaroni.

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, sauf erreur, cette partie de phrase a été supprimée...

La présidente. Si vous me le permettez, je vais vérifier, Monsieur Pattaroni...

M. Robert Pattaroni. Prenez votre temps, Madame la présidente, on peut procéder à une suspension de séance si vous le voulez... (*Exclamations et rires.*)

La présidente. Vous avez tout à fait raison, Monsieur Pattaroni. L'amendement est donc caduc... Monsieur Jean-Marc Froidevaux, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Madame la présidente, ce n'est pas incompatible: ce qui a été supprimé, c'est le fait que la police municipale patrouille par

deux. Mais elle continue à patrouiller seule ou à plusieurs et l’amendement propose qu’il y ait au moins une femme, c’est-à-dire que s’il y a un agent municipal, c’est une agente municipale, et que s’il y a plusieurs agents municipaux, il y a au moins une agente municipale. Je ne suis pas sûr qu’en termes de sécurité ce soit un vrai progrès, mais, en soi, la suppression de la première partie de la phrase n’est pas du tout incompatible avec l’amendement qui est proposé maintenant, Madame la présidente.

La présidente. Merci pour ces précisions, Monsieur Froidevaux. Je mettrai donc cet amendement au vote. Je passe la parole à M. Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Suite à la proposition de M. Pattaroni, qui prône l’égalité entre hommes et femmes, j’aimerais interpellier la gauche, qui est à l’origine de ce règlement, pour lui demander si elle a prévu cela, s’il faut le comprendre intrinsèquement ou s’il faut le formuler d’une façon qui pourrait respecter ce principe-là. Afin qu’on soit au moins au clair sur la question, quelqu’un pourrait-il se prononcer sur ce thème, qui devrait vous interpellier aussi, Mesdames et Messieurs?

La présidente. Apparemment, ce n’est pas le cas, Monsieur Lathion...

Mis aux voix, l’amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 31 oui.

La présidente. Le prochain amendement est présenté par les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien...

Une voix. Quel amendement, Madame la présidente?

La présidente. Evidemment, vous avez déposé tellement d’amendements que vous ne vous y retrouvez plus vous-mêmes! (*Protestations.*) Cet amendement vise à ajouter une lettre h) à l’article 2, alinéa 4. Je passe la parole à M. Froidevaux.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le danger des listes, Madame la présidente, c’est que parfois elles sont trop courtes et que, d’autres fois, elles sont trop lon-

gues. Ici, on essaie d'être exhaustifs, mais on n'arrive jamais à être très complets sur un coin de table... Nous vous avons demandé un quart d'heure de pause pour avoir le loisir de faire un vrai travail sur ce règlement. Nous travaillons comme nous pouvons, dans les circonstances extrêmement difficiles qui nous sont imposées par une majorité qui entend imposer son coup de force par tous les moyens, jusque et y compris à rebours du bon sens!

En l'occurrence, il nous est apparu qu'une compétence essentielle avait été oubliée, une compétence qui est chère à cette municipalité et qui est évidemment celle de la répression du cycloterrorisme. On a oublié la responsabilité particulière des agents municipaux s'agissant de réprimer les cyclistes sur les trottoirs, les cyclistes à contresens sur les pistes cyclables, les cyclistes qui refusent désespérément de parquer leur vélo sur les places réservées, voire les cyclistes qui créent le danger en n'attachant pas correctement leur vélo, avec les chaînes ad hoc, aux anneaux que la Ville met à leur disposition et qui, de ce fait, contraignent la police municipale à courir, à pied, derrière des voleurs de vélos... (*Rires.*)

Madame la présidente, nous déposons donc l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Ajouter à l'article 2, alinéa 4, la lettre h): «de la répression en matière de circulation cycliste et de leur stationnement».

La présidente. Merci, Monsieur Froidevaux, je crois que nous avons tous compris. Puis-je me permettre une réflexion personnelle? Au lieu de déposer une pluie d'amendements – il en arrive à peu près deux par minute – vous pourriez en déposer un demandant à la présidente de travailler très lentement... Cela vous éviterait de gaspiller un certain nombre de feuilles de papier...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, je souhaiterais vous proposer un petit conseil méthodologique: si vous pouviez adopter une certaine chronologie dans la présentation des amendements, cela nous aiderait pour le suivi... (*Exclamations et rires.*)

M. Alexandre Chevalier (L). Pour en revenir à cet amendement concernant les cyclistes, il faut relever ici l'excellent travail fait par le magistrat Maudet depuis un certain nombre de semaines à l'encontre du cycloterrorisme. L'amendement est là pour relever que, dans la vie de tous les jours, nous sommes tour

à tour piétons, cyclistes, automobilistes, usagers des transports publics, et qu'il arrive un moment où la sécurité des piétons nous concerne. Le cycliste, lorsqu'il ne respecte pas la loi, peut aussi être dangereux et doit donc être contrôlé, d'où, évidemment, cette compétence qui doit être donnée à notre police municipale.

M^{me} Patricia Richard (R). Il est très important de contrôler non seulement les cyclistes, mais aussi ce qu'il y a sur les vélos. Nous savons qu'il peut y avoir des sièges bébé sur certains vélos et il est important que la police municipale soit vigilante et ait une compétence accrue. En effet, il serait dommage, par exemple, qu'un siège bébé se détache parce que l'enfant est trop lourd, ou qu'une remorque ne soit pas correctement attachée au vélo... Pour nous, il est important que les cyclistes soient contrôlés au même titre que n'importe quel utilisateur du domaine public. Notre police doit être là pour vérifier la sécurité des cyclistes, pour les réprimer mais aussi pour les encourager à respecter les lois dans notre République.

M. Adrien Genecand (R). Dans le prolongement de ce que vient de dire ma collègue, j'ajoute que le vélo est souvent utilisé comme mule par les dealers. Notamment à la place des Volontaires, il n'est pas rare de se faire courser par quelque dealer qui aurait caché des substances illicites sous la selle ou sur une autre partie du vélo. Il est donc important que la police municipale puisse contrôler les vélos.

M. Simon Brandt (R). J'ai une question à poser à M. Froidevaux, qui est l'auteur de l'amendement. J'aimerais savoir, Monsieur Froidevaux, si l'amendement englobe les trottinettes et les monocycles. J'ai l'impression qu'on parle uniquement de vélos, alors que les trottinettes et les monocycles peuvent aussi être dangereux. De même, cet amendement donne-t-il la compétence à la police municipale de contrôler si les cyclistes ont bien payé leur vignette? Je vous remercie d'éclairer ma lanterne, car c'est important. Enfin, cet amendement prévoit-il, en cas de vols de vélos, que les policiers municipaux puissent pourchasser les voleurs?

M. Pascal Rubeli (UDC). En patrouillant en permanence, c'est-à-dire de jour comme de nuit, les agents municipaux pourront aussi contrôler si les vélos ont un éclairage la nuit...

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 34 non contre 30 oui.

La présidente. L'amendement suivant, présenté par les groupes radical, libéral et démocrate-chrétien, demande de supprimer, à l'article premier, la mention: «du service des agent-e-s de la police municipale», au motif qu'il n'y a pas de service portant un tel nom dans l'administration municipale.

Je donne la parole à l'un des auteurs de l'amendement... Apparemment, personne ne veut défendre cet amendement, nous passons donc au vote.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 33 non contre 30 oui.

La présidente. Le prochain amendement est déposé par le groupe démocrate-chrétien et demande de supprimer l'article 2, alinéa 3. Je donne la parole à l'un des auteurs de l'amendement... Personne ne veut prendre la parole, nous passons au vote.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 34 non contre 29 oui.

La présidente. Le prochain amendement est déposé par les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien et demande de supprimer l'article 5 dans sa totalité. Je donne la parole à M. Rémy Burri.

M. Rémy Burri (R). Madame la présidente, je ne prends pas la parole pour défendre cet amendement, mais pour vous demander, s'il vous plaît, de prendre la peine de lire les amendements complètement. Nous vous avons dispensée de distribuer des photocopies de tous ces amendements, mais il vaut la peine de vous assurer qu'ils ont été bien compris, et que les personnes qui les ont déposés puissent intervenir à bon escient pour les justifier. Nous ne voulons plus vivre ce que nous venons de vivre, à savoir nous contenter d'un simple vote, juste après avoir entendu que tel amendement avait été déposé par l'un ou l'autre groupe, à savoir l'Union démocratique du centre, le Parti libéral, le Parti radical... Qui ai-je oublié? Ah, le Parti démocrate-chrétien, nos cousins. Je vous en serais très reconnaissant, Madame la présidente.

La présidente. Je vous signale, Monsieur Burri, qu'à chaque projet d'amendement la parole est proposée à l'un ou à l'autre des initiants. Mais si personne ne prend la parole, ce n'est tout de même pas votre présidente qui va défendre les amendements qui sont déposés!

Ainsi, sur l'amendement qui vise à supprimer l'article 5 dans sa totalité, je passe la parole à M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt (R). J'ai quelques questions à poser aux proposant·s, à M. Pagani ou à A gauche toute!, je ne sais pas... A l'article 5, on parle de postes de police, huit au maximum, mais pourquoi si peu? On pourrait mettre un poste de police dans chaque rue. Et j'aimerais également savoir si les agents de la police municipale préventive seront rattachés à des postes de police, s'ils auront des locaux, où ils iront...

Imaginons que les membres de la Constituante, par un hypothétique hasard, nous regardent ce soir et se disent que le Conseil municipal est tellement compétent et intelligent qu'il convient de tripler la taille de la commune, non pas en fusionnant commune et Canton, mais en décidant de dissoudre le Canton pour qu'il n'y ait plus qu'une grande commune Ville de Genève! Dans ce cas, huit postes de police municipale, ce ne sera pas suffisant. C'est dire que ce règlement ne prévoit même pas l'avenir possible de la Ville de Genève...

On nous parle également des uniformes et équipements, mais on ne nous parle pas de la couleur des uniformes. A l'entrée de cette salle, je vois un policier municipal dans un uniforme noir et gris. Moi, Mesdames et Messieurs, je vais vous faire un aveu: j'aime bien le bleu marine et j'hésite à faire un amendement pour que l'uniforme des policiers municipaux soit bleu marine...

J'ai croisé un policier municipal en venant, il avait son stylo sur le col; une heure plus tard, j'en ai croisé un deuxième qui, lui, avait son stylo sur la poche. Le règlement ne prévoit pas où doit se trouver le stylo: sur le col, sur la poche avant? C'est quelque chose d'important qu'il faut prévoir. Et la ceinture, doivent-ils la mettre à l'envers, à l'endroit, autour de la tête? Vous ne prévoyez rien dans ce règlement sur la manière dont l'équipement doit être mis.

Vous parlez également du statut des agent-e-s dans le cadre du statut de la fonction publique municipale. Je croyais que le statut de la fonction publique municipale était parfait, qu'il ne fallait plus y toucher. On prend donc le risque, vu l'attitude du Conseil administratif et de la majorité du Conseil municipal, de péjorer les conditions sociales des agents de la police municipale. Comme on l'a démontré précédemment, ils devront patrouiller en tout temps, ce qui exclut donc les congés, le repos, les repas... On viole là le droit du travail et on s'apprête à violer leurs conditions salariales!

Puis, on parle des missions complémentaires des agent-e-s de la police municipale. Là, les bras m'en tombent! Je croyais que ce règlement était parfait. Ce règlement énonce sept missions qui sont la priorité pour A gauche toute! Pourquoi alors parler de missions complémentaires, dès lors qu'A gauche toute! défi-

nit à l'article 2 le rôle de la police municipale, point! Il n'y a même pas une lettre «j» prévoyant une éventuelle mission à venir sur décision du Conseil administratif. Ce n'est tout simplement pas crédible.

Le plus inquiétant est la structure de la police municipale. Je vous fais la proposition suivante, qui est dans le droit fil de la démocratie participative: pourquoi ne laisse-t-on pas les policiers élire eux-mêmes leur chef? Je vous remercie par avance de vous intéresser à cette question, car la démocratie participative doit se faire dans les quartiers, mais aussi dans l'administration! (*Applaudissements.*)

M. Guy Dossan (R). Madame la présidente, je remarque qu'à l'article 5, s'agissant des locaux nécessaires, il manque quelque chose d'essentiel: on n'y a pas prévu d'écuries! Cela veut dire qu'on s'interdit une extension possible à la police montée, qui est très à la mode et qui pourrait nous permettre, avec le ramassage du crottin, de faire une action très écologique, ce qui devrait plaire à nos amis Verts...

J'aimerais donc que, dans cet article, on ajoute des écuries. On pourrait éventuellement réhabiliter celles du Palais Eynard, ce serait très sympathique, ou demander à l'Etat qu'il nous cède le Manège, lequel, au lieu de servir de parking, redeviendrait un lieu à destination des chevaux!

La présidente. Monsieur Dossan, l'amendement demande de supprimer l'article 5, et voilà que vous venez compliquer cet amendement en proposant d'y ajouter des écuries! Ceci est absurde si l'article 5 est supprimé. Si votre amendement ne devait pas survivre au vote, Monsieur Dossan, je vous suggère d'en déposer un nouveau proposant ce que vous venez de nous expliquer...

M. Rémy Burri (R). Madame la présidente, je vous demande, ainsi qu'au bureau, de veiller à ce que M^{me} Salika Wenger – pour ne pas la nommer – arrête de filmer et de photographier cette enceinte à je ne sais quelles fins, mais certainement des fins basement politiques... (*Exclamations.*) Le règlement du Conseil municipal précise ce que nous avons le droit de faire en termes de photos ou de films. Nous devons systématiquement annoncer lorsqu'il y a des photographes ou des gens qui filment dans cette enceinte. Je pense que cela est aussi valable pour nous!

La présidente. Monsieur Burri, je ne suis pas certaine que cela soit interdit, mais nous allons vérifier. Auquel cas, nous ferons appliquer notre règlement.

Nous passons maintenant au vote de l'amendement qui, je vous le rappelle, demande de supprimer l'article 5 dans sa totalité, car il s'agit de compétences exclusives du Conseil administratif.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 34 non contre 30 oui.

La présidente. Le prochain amendement est déposé par M. Fiumelli, M^{mes} Latella et Chappuis; il demande de supprimer «en permanence» à l'article 4. Monsieur Fiumelli, vous avez la parole.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs, comme vous n'avez pas voulu supprimer l'article 4 dans son ensemble, je reviens de manière un peu plus précise sur la notion «en permanence». Effectivement, nous sommes surpris que vous ne vouliez pas respecter la loi sur le travail qui interdit à un employeur de demander à ses employés de travailler en permanence, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept. Je vous rappelle que la législation en la matière prévoit des pauses pendant la journée.

Puis, comme l'article 2 prévoit que les agents de la police municipale doivent pouvoir dresser des rapports, vous comprendrez d'autant plus qu'on ne puisse exiger qu'ils patrouillent sur le terrain en permanence. Je vous demande de clarifier cet article 4 qui, pour nous, ne respecte pas la loi sur le travail ni le statut du personnel de la Ville. On ne peut pas exiger de quelqu'un qu'il travaille en permanence et c'est pourquoi nous déposons l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Supprimer à l'article 4 la mention: «en permanence».

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 35 non contre 27 oui.

La présidente. L'amendement suivant est déposé par l'Entente et demande d'ajouter à l'article 2, alinéa 4, une lettre h) qui dit: «de lutter contre les incivilités et l'insécurité». Je donne la parole à M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt (R). Dans ce règlement, nous constatons qu'il manque une tâche majeure, une tâche primaire de la police de proximité, celle de lutter contre

les incivilités et l'insécurité. A quoi sert une police si elle ne peut pas lutter contre l'insécurité et contre les incivilités? A quoi sert une police si elle n'assume pas des tâches de police, comme en dispose ce règlement?

Nous avons une police uniformée, équipée et compétente, et on veut lui faire faire un travail qui n'est pas le sien. Le travail primaire de la police municipale, comme de toutes les polices du monde, est de lutter contre l'insécurité et les incivilités. L'insécurité quelle qu'elle soit, vu que vous êtes des gens larges d'esprit: l'insécurité sociale, l'insécurité juridique, l'insécurité météorologique – de façon à pouvoir aller se plaindre à qui de droit s'il neige! – l'insécurité culturelle, par exemple les coupes de dernière minute de la gauche dans les dossiers qui ne lui plaisent pas; l'insécurité budgétaire, par exemple les coupes de dernière minute qui n'ont pas été discutées en commission le jour du budget; l'insécurité locative, la police municipale se chargeant de protéger les locataires de la GIM que le nouveau règlement voudra chasser... (*Rires.*) Ou même l'insécurité affective, corollaire direct de la lutte contre les violences domestiques.

J'en viens maintenant aux incivilités. Il y en a aussi des centaines: ne pas serer la main à quelqu'un, ne pas payer les transports publics – j'espère que la police municipale va s'occuper de qui de droit dans cette salle qui a appelé à la resquille! – décréter le boycott des transports publics et jeter ainsi l'opprobre sur les tâches de l'Etat... Des incivilités, il y en a encore des dizaines et des dizaines! Vu que vous êtes des gens créatifs et que vous voulez vraiment une police qui s'occupe de tout, vu que vous et nous n'avons pas la même conception de l'insécurité et de l'incivilité, vu que nous n'avons pas la même conception des tâches de police, je suis certain que vous n'aurez aucun problème à voter cet amendement:

Projet d'amendement

Ajouter à l'article 2, alinéa 4, la lettre h): «de la lutte contre les incivilités et l'insécurité».

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 31 non contre 28 oui.

La présidente. Le prochain amendement est déposé par les groupes libéral et radical. Il vise à ajouter à l'article 2, alinéa 4, une nouvelle lettre: «du contrôle de l'affichage public». Je donne la parole à M. Alexis Barbey.

M. Alexis Barbey (L). Il ne vous a pas échappé que l'affichage public a subi pas mal de modifications dans sa réglementation. Depuis quelques années, on a substitué à l'affichage sauvage un affichage contrôlé, soit des panneaux sur

lesquels les associations et les personnes organisant des manifestations peuvent déposer une affiche, moyennant une somme minime.

Pour la beauté de notre ville, pour le respect de l'expression de toutes ces associations, il nous semble important d'ajouter au cahier des charges de nos nouveaux policiers municipaux ce contrôle, pour qu'ils aient la possibilité de verbaliser ceux qui mettraient des affiches à des heures peu convenables, ou d'une manière qui prêterait d'autres usagers de ces panneaux d'affichage:

Projet d'amendement

Ajouter à l'article 2, alinéa 4, une nouvelle lettre: «du contrôle de l'affichage public».

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 33 non contre 27 oui.

La présidente. Le prochain amendement est déposé par les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il concerne le même article et demande d'ajouter une nouvelle lettre: «du respect des heures d'ouverture des marchés». Monsieur Alexis Barbey, vous avez la parole.

M. Alexis Barbey (L). Merci, Madame la présidente. Cette tâche-là était dévolue à ceux qui étaient anciennement les agents municipaux et elle devrait être logiquement transférée au nouvel organisme, dont on ne sait pas encore bien comme il s'appellera – on en discutera ultérieurement... Le premier rôle de ces agents municipaux était de maintenir une certaine proximité avec la population. Or, à quel moment peut-on mieux le faire qu'au moment où la population vient faire ses courses au marché, se restaurer à l'un ou l'autre des stands, ou chiner lorsqu'il s'agit du marché aux puces?

Il nous semble que dans le respect du commerce, mais également dans l'idée d'anticiper sur les besoins de la population tels qu'ils ont été exprimés par A gauche toute! dans ce règlement, le contrôle des horaires et du bon fonctionnement des marchés est un rôle explicitement dévolu aux agents municipaux et doit figurer dans ce règlement:

Projet d'amendement

Ajouter à l'article 2, alinéa 4, une nouvelle lettre: «du respect des heures d'ouverture des marchés».

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 34 non contre 26 oui.

La présidente. Le prochain amendement est déposé par le groupe libéral et le groupe démocrate-chrétien. Il propose également à l'article 2 un nouvel alinéa: «Chaque patrouille est accompagnée d'une juriste «égalité». Monsieur Jean-Marc Froidevaux, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Mesdames et Messieurs, nous avons eu hier les débats qui s'imposaient sur le sujet de l'égalité. Nous avons dit que l'égalité était un acte politique: vous nous avez répondu que l'égalité était un acte judiciaire. Eh bien, nous vous avons écoutés et nous sommes allés au bout de l'idée! Il nous paraît donc important d'avoir un juriste dans chaque patrouille... (*Exclamations et rires.*) Hier, vous nous avez bien expliqué qu'il s'agissait de prévenir tous les actes de nature à mettre en cause le principe de l'égalité des citoyens. Nous avons pensé à l'égalité entre les sexes, mais il y a aussi l'égalité des étrangers, l'égalité à l'égard de toutes les minorités qui, d'une manière ou d'une autre, sont brimées.

Or nous savons que l'autorité a pour vocation d'être parfois dure et qu'il est normal que l'autorité s'exprime. Par conséquent, mieux encore que le nouveau Code de procédure pénale, qui prévoit l'intervention de l'avocat au moment où la personne se trouve interrogée dans le commissariat, il nous a paru que la Ville pouvait être novatrice et prévoir d'ores et déjà, sinon l'intervention de l'avocat dans la patrouille, à tout le moins celle d'un juriste, qui accompagnera chaque patrouille et qui aura la vocation de s'assurer du principe de l'égalité auquel notre municipalité tient particulièrement. C'est pourquoi nous déposons l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Ajouter à l'article 2 un nouvel alinéa: «Chaque patrouille est accompagnée d'une juriste «égalité».

J'ose espérer que cet amendement sera accepté par la gauche, dès lors qu'ici nous ne faisons que répéter ce que la gauche a dit et redit hier. D'aucuns seraient tentés de penser qu'elle nous l'a rabâché parce que nous ne l'aurions pas écoutée... Eh bien, non seulement nous l'avons écoutée, mais nous l'avons comprise! (*Rires et applaudissements.*)

M. Olivier Fiumelli (R). J'aimerais compléter cet amendement – je ferai tout à l'heure un sous-amendement – dans le sens où ce n'est pas seulement un juriste chargé de l'égalité qui doit accompagner ces patrouilles, mais aussi un responsable du développement durable et du tri des déchets! (*Rires.*)

Dans le débat budgétaire qui nous a occupés aujourd'hui, vous avez décidé de supprimer toute campagne d'information en matière de tri des déchets. Comme nous l'avons bien compris, cette nouvelle police municipale aura un certain nombre de compétences, notamment la prévention et la répression en matière de propreté sur le domaine public, prévue sous la lettre f. Pour cela, il faudra informer clairement la population de tout ce que la Ville fait en matière de tri des déchets, mais comme vous avez supprimé la ligne budgétaire relative aux campagnes publiques que le magistrat Maudet voulait faire, nous demandons que chaque patrouille de la police municipale soit accompagnée d'un responsable du développement durable, qui puisse expliquer à la population ce que fait aujourd'hui la Ville de Genève en la matière.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je ne puis qu'appuyer les propos du préopinant M. Jean-Marc Froidevaux, d'autant qu'à compter du 1^{er} janvier 2011 une disposition de notre ordre juridique garantit l'avocat de la première heure, cela pour se mettre en conformité avec le droit européen, avec la Cour de Strasbourg.

Il importe que les justiciables, les interpellés par la police municipale voient leur droit garanti. Il est supérieurement important que cette police ne commette pas d'impairs, ne se mette pas dans son tort et ainsi ne cause pas de tort à la Ville de Genève. C'est pourquoi nous soutenons l'amendement de notre collègue libéral. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 35 non contre 29 oui.

La présidente. L'amendement suivant est présenté par M. Bennaim et vise à ajouter un article 6: «Le présent règlement est abrogé le jour de son entrée en vigueur.» (*Rires.*) Avez-vous quelque chose à ajouter, Monsieur Bennaim?

M. Gary Bennaim (L). Mesdames et Messieurs, malgré l'heure tardive et le côté très complexe de ce texte, vous aurez remarqué que l'article 6 était un article fantôme, qui avait disparu... (*N.d.l.r.: Dans le texte initial, l'article 6 portait le numéro 7. Corrigé au Mémorial.*) Grâce au texte préparatoire, nous avons réussi à déterminer avec précision que l'article 6, en fait, consistait en l'abrogation du règlement. Or quelle meilleure date choisir pour cette abrogation que le jour de son entrée en vigueur? Nous proposons donc l'amendement suivant:

Projet d'amendement

«Art. 6. Le présent règlement est abrogé le jour de son entrée en vigueur.»

Naturellement, grâce à cette disposition, après cette pantalonnade, nous pourrions enfin être débarrassés de ce texte!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 30 oui.

La présidente. L'amendement suivant est déposé par le groupe démocrate-chrétien. Il concerne l'article 4 et je donne la parole à M. Pattaroni pour qu'il développe cet amendement.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous arrivons vraiment au moment où celles et ceux qui veulent ce règlement vont nous dire si, pour une fois, ils pourront quand même prendre en considération les collaboratrices. A de nombreuses reprises, on nous a dit qu'il fallait tenir compte, et à juste titre, de la part féminine dans toutes les activités de la Ville. Là, avec cet amendement à l'article 4, nous offrons une possibilité très précise:

Projet d'amendement

«Art. 4. Durant quatre ans, 25 agent-e-s, dont 12 ou 13 femmes, de la police municipale, en plus des 100 actuels, seront engagés chaque année, afin de disposer progressivement de 200 agents, dont au moins 100 femmes, qui devront patrouiller en permanence dans les quartiers, en application de l'article 2.»

Donc, chaque année, 12 ou 13 femmes seront engagées et, au bout du compte, il y aura au moins 100 femmes. Madame la présidente, nous verrons cette fois qui est vraiment du côté de la cause féministe! (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 31 non contre 30 oui.

La présidente. Le prochain amendement est déposé par M. Froidevaux et concerne l'article 6, Financement. Il vise à abroger la dernière phrase. Monsieur Froidevaux, nous vous écoutons.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). L'article 6 a trait au financement. Nous n'en avons pas encore parlé, pourtant le financement est une question essentielle. Je vous lis l'article 6: «Le Conseil administratif est chargé de porter régulièrement au budget de la Ville de Genève le nombre de postes d'agent-e-s de la police

municipale qui découlent du règlement ainsi que le montant du financement nécessaire aux salaires de ces agent-e-s supplémentaire.». Vous voyez là une disposition particulièrement intéressante, que nous pourrions abroger en disant simplement: «Le Conseil administratif administre...» Cela suffirait! Mais il faut se donner de l'importance, alors on écrit tout cela; somme toute, cela ne sert à rien, mais ce n'est pas contradictoire.

Par contre, la deuxième phrase nous dit: «Le cas échéant, il – le Conseil administratif – peut y affecter des postes de travail vacants.» Là, je ne comprends pas très bien. A mon sens, cela signifie que le Conseil administratif crée 25 postes d'agents de la police municipale par année, mais que, d'entrée de cause, il les affecte en postes vacants. C'est-à-dire qu'il crée 25 postes qui sont automatiquement vacants. C'est le sens que je peux donner à cette phrase...

Cette phrase est tellement inexplicable et en l'absence du juriste masqué pour nous l'expliquer – puisque nous avons compris que la gauche ne voulait pas, ne pouvait pas, n'était pas intéressée à nous expliquer le sens des textes qu'elle nous propose – et pour éviter toute ambiguïté dans ce règlement, Madame la présidente, je suggère de supprimer cette dernière phrase:

Projet d'amendement

A l'article 6, abroger la dernière phrase.

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, c'est l'occasion de demander aux porteuses et au porteur du projet si on pourra engager, premièrement, des étrangers résidant à Genève et, deuxièmement, des frontaliers... (*Rires.*)

M. Olivier Fiumelli (R). Ce qui me dérange dans cet article 6, c'est qu'en matière budgétaire on ne parle que du salaire des agents supplémentaires. Mais les salaires des agents de la police municipale qui sont déjà là, comment va-t-on les payer en 2011? Dans quel service les 83 agents qui existent aujourd'hui vont-ils figurer? Est-ce que l'actuel service, dans lequel figurent ces agents de la police municipale, est *de facto* dissous? A l'article 1 il est dit: «La Ville de Genève dispose du Service des agent-e-s de la police municipale.» Or si on regarde le budget – je vous rappelle que ce soir nous sommes dans le débat budgétaire – il n'existe pas de service intitulé «Service des agent-e-s de la police municipale». Doit-on croire que ce service est dissous *de facto* ce soir?

Deuxième question: dans cet article 6, vous faites allusion au «montant du financement nécessaire aux salaires de ces agent-e-s supplémentaires». Si je com-

prends bien, il n'y a que les salaires de ces personnes qui figureront au budget; par contre, la caisse de retraite, les charges courantes, les débours, les frais de repas, tout cela ne figurera pas au budget, si j'ai bien compris. Devront-ils les payer de leur poche?

Mesdames et Messieurs, je viens de vous faire la démonstration, une fois de plus, que votre règlement est vraiment mal foutu. Nous avons de la peine à comprendre que vous puissiez le voter ce soir. Pourtant, c'est ce que vous vous apprêtez à faire! Ce soir, vous n'avez répondu à aucune de nos questions, vous avez été totalement absents de ce débat et vous vous apprêtez à voter sur le siège un règlement que vous savez être inapplicable. C'est bien regrettable. Vous savez que ce règlement sera abrogé dès son entrée en vigueur par le Conseil d'Etat tant il est ridicule!

Il est bientôt minuit, je m'arrête là, je crois que nous ne pourrons pas voter sur ce dernier amendement...

La présidente. Monsieur Fiumelli, vous pouvez terminer votre intervention, mais nous ne procéderons plus à aucun vote...

M. Olivier Fiumelli. Pour conclure, je regrette que la gauche ait tout fait pour que la Ville de Genève ne soit pas dotée d'un budget ce soir!

La présidente. Mesdames et Messieurs, cette salle sera occupée lundi matin. Vous êtes donc priés d'emporter toutes vos affaires, sinon vous ne les retrouverez pas.

Nous nous donnons rendez-vous lundi à 17 h. Nous terminerons le débat sur ce fameux règlement, suite à quoi nous reprendrons l'examen du budget 2011 de la Ville de Genève.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée et une bonne fin de week-end. (*Remarque.*) Oui, lundi, prenez aussi vos sacs de couchage! (*Rires.*)

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 0 h.

SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 4278 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 4278 |
| 3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2011 (PR-805 A/B). Suite du deuxième débat | 4278 |
| – Projet d'arrêté du 11 décembre 2010 de M ^{mes} Ariane Arlotti, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Charlotte Meier- hofer, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, Salika Wenger et M. Pierre Rumo: «Règlement des agent-e-s de la police muni- cipale de la Ville de Genève» (PA-120). Suite de la préconsulta- tion | 4278 |
| 4. Propositions des conseillers municipaux | 4338 |
| 5. Interpellations | 4339 |
| 6. Questions écrites | 4339 |

La mémorialiste:
Marguerite Conus